pièce 2

PREMIER MÉMOIRE

CONTRE

LE COMTE DE GUINES,

AMBASSADEUR DU ROI

EN ANGLETERRE;

PAR le Sieur TORT, ci-devant son Secrétaire.

> *Maluissem tecum de beneficiis, quam de querimoniis contendere, vir ingrate, & in laudes tuas facilius calamus efflueret. Sed nihil aliud quam invectiva scribere tibi, tua me inhumanitas coegit. . . . . . hoc enim solùm gratitudinis tibi debeo, quod tandem teipsum manifestasti.* Alanus Auriga (Alain Chartier.) Epist. 2.



MÉMOIRE

CONTRE le Comte DE GUINES, Ambassadeur du Roi en Angleterre.

PAR le sieur TORT, ci-devant son Secrétaire.

» UN de mes Secrétaires.... m'accuse de vexation; » il m'accuse de lui avoir ordonné de jouer » pour mon compte dans les fonds publics » d'Angleterre, d'avoir ensuite, pour me dis- » penser de payer *mes* pertes, exigé qu'il prît la fuite, & » bientôt après de l'avoir fait enfermer en le diffamant (1).

» Que de bassesse renferme cette iniquité!.... (2) Quoi, » par le trait de générosité le plus rare, Tort se seroit rendu » ma victime volontaire! Il eût immolé son honneur au mien, » & je lui aurois donné pour récompense une prison & des » fers! M'attribuera-t-on une perversité de cœur assez pro- » fonde pour traiter avec cette cruauté un serviteur dont le » zèle eût mérité toute ma reconnoissance » ?

OUI, M. le Comte : *tu es ille vir ;* vous êtes cet homme-là.

Tout ce que je risque en m'attaquant à vous, je le sais. Dès l'instant qu'un homme ordinaire, irrité de l'injustice d'un Grand,

---

(1) Mémoire du Comte de Guines, page 1.
(2) *Ibid.* page 61.

ofe lui demander compte de fon oppreffion, il fe fait autour de cet homme une effrayante folitude. Ses amis l'évitent, fes connoiffances le fuient, fes parens le défavouent ; la contagion gagne même ceux que les loix attachent à lui, & dont elles l'environnent. De fes défenfeurs : les uns corrompus, le trahiffent; les autres menacés, l'abandonnent ; ceux que le devoir & l'honneur fixent à fes côtés, on les déchire, on les calomnie. Un effaim de méchans & d'étourdis, que l'ambition, la flatterie, des motifs plus vils encore, dévouent aux volontés du crédit ou de la richeffe, & que le befoin toujours nouveau d'avoir des apologiftes néceffite à le devenir de leurs femblables, cet effaim malfaifant fe répand dans les fociétés : bientôt il y fait circuler à grands flots le menfonge & la prévention; il entraîne, il fubjugue univerfellement les efprits. Ceux-ci, l'éclat d'un grand nom les éblouit; ceux-là, le mafque d'un caractère refpecté leur en impofe. Pour dernière reffource, un perfécuteur acharné parfaitement fervi, on le transforme en victime de la brigue, de la perfécution, & la main d'un préjugé funefte élève autour du Public un triple mur qui défend l'accès de tous les cœurs à l'humble vérité. Il n'eft pas jufqu'aux Juges qui femblent craindre d'arracher d'un bras affermi le voile qui cache les iniquités d'un illuftre coupable; leur voix févère s'amollit à fa préfence ; & comme le crime n'a frappé leurs yeux que dans la dégradation d'un lointain d'optique, la tonnante loi s'affoiblit & s'éteint fouvent en paffant par leur bouche. C'eft pourtant ce Public, fi facile à féduire, ce font ces infectes qui le féduifent & que j'ai peints fous des couleurs malheureufement trop vraies, dont je veux forcer l'opinion.

Et leur indulgence, me va-t-on dire ? Leur indulgence ? Je n'en ai pas befoin.

Ne craignez pas, M. le Comte, qu'en m'annonçant ainſi je cherche à prendre avec vous tous mes avantages : que je vous montre d'abord comme un calomniateur qui s'eſt rétracté ; comme un accuſateur de mauvaiſe foi, qui n'a pas balancé à ſe ſervir des déclarations captieuſes qu'il a rédigées ; ou enfin comme un accuſé convaincu, qui ne voit de ſalut que dans la récrimination. Ne craignez pas non plus que je débute par me traîner ſur vos traces dans vos Requêtes mortelles, dans vos Mémoires imprimés, ſupprimés, faits & refaits, & par expoſer les contradictions & les abſurdités ſans nombre dont vous les avez ſemés. Quelque favorable que pût m'être une marche pareille, je ne la ſuivrai point. C'eſt le corps de la place que je vais aſſaillir ; ſi j'en ſuis maître une fois, que m'importent les dehors ?

Liſez-moi, ſi vous en avez la force, cette conviction intime de mon innocence, qui ne ſauroit vous quitter, qui trouble ſans ceſſe votre repos & vos plaiſirs ; cette conviction, elle va paſſer dans l'ame de vos nombreux partiſans, de vos amis mêmes, & vous n'aurez plus ni amis ni partiſans.

« Je n'ai pas joué » avez-vous dit « il y a plus, je n'ai pas pu » jouer ». Voilà votre plan de défenſe.

Obſervez qu'il eſt trop étendu de moitié : que la premiere partie rendroit la ſeconde inutile ; & que la ſeconde ruine la premiere, ſelon l'axiôme, *qui prouve trop ne prouve rien.*

Obſervez encore que vous ne ſauriez avoir que des probabilités en faveur de ces deux propoſitions négatives ; tandis qu'au contraire tout ce qui eſt en ma faveur devient preuve, parce qu'il eſt poſitif, parce que le rapport d'un Officier qui combattit aux champs de Fontenoi, établit l'exiſtence de cette bataille contre le témoignage de mille qui ne l'auroient pas vue & qui la nieroient.

Vous ferai-je une troisieme observation ? C'est sur cette impossibilité prétendue où vous avez été de jouer, que vous paroissez compter davantage, c'est ce que je vais commencer par détruire.

§. I.

Des fonds PUBLICS *d'Angleterre.*

Pour éclaircir cette matiere, j'en prendrai l'histoire d'un peu haut.

Jusqu'à l'expulsion de Jacques II, le Gouvernement en Angleterre n'avoit qu'un seul moyen de se procurer de l'argent, c'étoit d'imposer chaque année les sujets proportionnellement à la dépense annuelle.

En tems de guerre, cette dépense augmentant, on augmentoit les charges.

Mais alors on étoit sûr d'exciter les murmures du peuple & les cris de ses représentans.

Il falloit donc ou faire mollement la guerre, ou se résoudre à la paix, & cela au gré de ce peuple, c'est-à-dire souvent à contre-tems.

Sous Guillaume III voici le parti qu'on prit : Plusieurs particuliers avoient accumulé des richesses par différentes voies ; on emprunta d'eux (1), & les Communes, au lieu de fournir le capital, ne furent taxées que pour le payement des intérêts. Chacun se trouva bien de cet expédient. Le Roi avoit besoin d'argent, il en avoit ; les riches vouloient placer le leur, ils le plaçoient ; & leurs compatriotes, en ne donnant qu'une portion médiocre des fonds employés pour la gloire & l'utilité générale, croyoient ne rien donner.

---

(1) Milord Bolingbroke, dans ses RÉFLEXIONS SUR L'ÉTAT DE L'ANGLETERRE, attribue cette voie d'emprunt à la Politique de Guillaume, qui voulut par là s'attacher des hommes qui auroient perdu leurs créances à la mutation du Gouvernement.

Ce syſtême, dont l'influence ſe fit ſentir dès la guerre de 1690, & qui ne fut que trop funeſte à la France, dans celle de la ſucceſſion d'Eſpagne; ce syſtême, l'Angleterre l'a toujours ſuivi depuis. A chaque rupture elle a fait de nouveaux emprunts; elle continuera d'en faire, & c'eſt de cette maniere que chez les Anglois la dette nationale eſt devenue immenſe, & l'impôt extrême : car on n'emprunte jamais qu'en payant des intérêts, & l'emprunt d'une ſomme exhorbitante produit des intérêts exceſſifs, qu'il faut que l'impôt acquitte tous les ans.

La reconnoiſſance en papier, que l'État donne à ſon créancier conſtitue les fonds publics.

Quelles ſont à préſent les raiſons qui font baiſſer les fonds à la bourſe de Londres ſur la premiere apparence de diviſion entre les Puiſſances ?

Ce n'eſt pas ſeulement la crainte que la Grande-Bretagne ne ſe détermine à réduire les intérêts qu'elle paie, ou ne ſuccombe enfin ſous le poids accablant de cette dette énorme, dont le deſtin eſt de croître ſans ceſſe.

Ce n'eſt pas ſeulement l'appréhenſion qu'une partie des créanciers, laſſés d'un gage précaire, ne veuille un jour, en le changeant, renverſer un crédit réel, poſé ſur une baſe chimérique. Les motifs les plus ſentis ſont les ſuivans :

1°. On conçoit que plus un pays eſt obéré, plus il eſt obligé de payer cher les ſecours qu'il ſe procure. Ainſi, dans une création nouvelle de fonds, les papiers modernes étant à meilleur marché que les anciens, ont la préférence ſur ces derniers & les font tomber, cela eſt ſimple.

2°. Cette opération multiplie les papiers; & perſonne n'ignore que le prix de tout effet commerçable diminue en raiſon de ſa quantité & du moindre nombre d'acheteurs.

§. II.

Qu'un Ambaſſadeur ne trahit ni les principes de l'honneur, ni la confiance de ſon Prince en ſpéculant dans les fonds publics.

On appelle en Angleterre SPÉCULATION, JEU DANS LES FONDS PUBLICS, la vente ou l'achat à crédit d'un certain nombre d'effets, dont la livraiſon n'eſt convenue que pour une certaine époque. A cette époque on compare le prix des effets lors de la vente au prix courant actuel, & l'on donne ou l'on reçoit la différence de ces prix; c'eſt-à-dire, que ſi depuis l'achat les effets vendus ont monté d'un tiers, le vendeur au lieu de livrer à l'acheteur ces effets accrus d'un tiers, lui remet ſeulement ce tiers. Veut-on ſimplifier l'idée que l'on doit ſe former de ce jeu? C'eſt proprement un pari indéterminé que de tel tems à tel autre les fonds hauſſeront ou baiſſeront (1).

D'après ce qui précede, on comprend ſans peine que *la hauſſe* ou *la baiſſe*, le jeu des fonds enfin, eſt loin de dépendre totalement des négociations politiques, quoiqu'elles y puiſſent beaucoup.

Si l'Etat, dans l'inſtant d'une paix profonde, propoſoit un emprunt, les fonds baiſſeroient.

L'établiſſement d'une taxe les feroit monter.

Si pluſieurs Négocians ſe réuniſſoient pour vendre des effets juſqu'à la concurrence de quelques millions de livres ſterlings, les fonds baiſſeroient.

Si, dans quelques circonſtances, le Miniſtère commettoit des acheteurs pour une ſomme conſidérable, les fonds monteroient.

Ils monteroient à la nouvelle d'un grand ſuccès.

(1) PETIT VOCABULAIRE. Ces expreſſions *vendre*, *opérer en baiſſe*: ſignifient parier pour la guerre. *Acheter ou opérer en hauſſe*: parier pour la paix. *Couvrir*: parier pour l'un, autant qu'on a parié pour l'autre.

celle

Celle d'un échec produiroit l'effet contraire, &c.

Toutes ces causes, & une infinité d'autres, entretiennent en Angleterre un flux & un reflux perpétuel dans les fonds publics; en telle sorte que l'homme le plus prévoyant, & dont les opérations sont le mieux combinées, y trouve encore assez de hasard pour pouvoir y jouer *en sûreté de conscience.*

Quelque bien instruit que soit un Ambassadeur des intentions de sa Cour, fût-il même dans le secret des autres, il ne sauroit être à l'abri des variations indépendantes des résolutions du cabinet.

Au fait, de ces résolutions il n'en est sûr que pour le moment. Le Conseil de son Maître ne sçauroit-il changer d'avis dans l'intervalle de la vente à la livraison, & rendre ainsi ruineuses des spéculations qui auroient dû l'enrichir?

Ne cherche-t-on pas sans cesse à lui cacher, ou à lui faire prendre le change sur les projets de la Cour à laquelle il réside; & comme les déterminations de cette Cour reglent de toute nécessité la conduite de la sienne, ne court-il pas, en jouant, le risque de les avoir mal pénétrées?

Le Ministère, d'un autre côté, peut, exprès ou par hasard, lui causer des pertes irréparables; il n'a pour cela qu'à jouer la contre-partie, c'est-à-dire, vendre si l'Ambassadeur achete, & acheter s'il vend.

Ces considérations paroissent si puissantes à ceux qui composent le Corps diplomatique en Angleterre, que presque tous pensent pouvoir sans crime spéculer dans les fonds; les Ministres de la Nation eux-mêmes, *malgré l'influence particuliere qu'ils ont sur la banque*, ne s'en abstiennent pas.

Ainsi, M. le Comte, quand vous vous amusez à peindre un Ambassadeur à Londres, *jouant à coup sûr*, & remplissant tranquillement ses poches de l'argent des Anglois; quand vous nous

donnez ces calculateurs si clairvoyans pour de stupides dupes qui n'auroient réussi, après de longues & mûres délibérations, qu'à créer un trésor où tous les Envoyés étrangers pourroient puiser en sûreté, quelle idée voulez-vous faire prendre de vos lumieres? Il y a près d'un siecle que cet établissement existe, combien de milliers de guinées, bon Dieu! il eût été nécessaire d'accumuler pour en fournir à leur gré non-seulement ceux qui ont résidé dans cette Cour avec un caractère, mais encore tous leurs amis, leurs Secrétaires, leurs gens aussi! car lorsque la fortune coûte si peu, pourquoi ne pas la partager? Je disois des milliers de guinées, c'est des milliards qu'il faudroit dire. Mais au lieu de m'amuser à les compter, je demande si c'est à la crédulité ou à l'imbécillité que vous exposez de pareils tableaux? Je demande si ce sont les Anglois ou les François que vous insultez davantage en croyant faire illusion? Si vous l'aviez faite à quelqu'un, ce que je n'ai garde d'imaginer, je vais la dissiper.

Depuis 1771, ce même jeu où, selon vous, des Ministres ne peuvent *jouer qu'à coup sûr*, ce jeu a ruiné de fond-en-comble trois d'entre eux; deux ont payé, l'autre a pris la fuite. Ce fait est notoire: il prouve invinciblement qu'un Ambassadeur *joue* dans les fonds, & qui pis est y *perd*, comme vous savez.

« Mais, » dites-vous », un tel Ambassadeur trahit la con- » fiance du Monarque qu'il représente ».

Point du tout. Le jeu dans les mains d'un habile Ministre devient une arme de politique; & loin qu'il trahisse par-là les secrets de son Prince, il sert ses desseins, il en avance, il en procure souvent l'accomplissement glorieux. Il se présente, je suppose, au Ministere Britannique avec des paroles de paix; on l'écoute froidement; on compte sur la disposition de la Couronne qui l'envoie; le prudent Négociateur prévoit qu'on veut en abuser. Au sortir de chez les Ministres, il dépêche à la Bourse, fait opérer, & fait opérer *en baisse*. Attentive à toutes les démarches de cet

homme qui l'intéresse, la Cour de Londres, instruite d'une pareille spéculation, en conclut bien vîte que la Puissance qui desire la paix, ne craint point la guerre, & que peut-être elle est prête à la lui déclarer. Alors tout est changé, les difficultés s'applanissent, les propositions sont accueillies, & l'union entre deux Potentats, cette union si souhaitable pour le bonheur des peuples, est ou consolidée, ou de nouveau résolue. C'est ainsi qu'un génie supérieur tire parti de tout, & tourne les événemens à son gré. La discorde est-elle prête d'embraser l'Europe de son flambeau ? Il l'éteint par un moyen aussi simple qu'efficace. Et ce moyen, vous, M. le Comte, vous le qualifiriez de trahison ! Et l'ami de son Roi, le bienfaiteur de sa patrie, vous le métamorphoseriez en un criminel de leze-majesté ! Relisez cette section, & voyez comme vous jugez des hommes & des choses.

N'imaginez pas néanmoins qu'en établissant que le jeu dans les fonds publics peut être un trait de prudence, je veuille insinuer que quelque motif d'un genre semblable vous a déterminé dans celui que j'ai dirigé pour vous. Je vous rends justice : quand vous avez joué, ce n'étoit point l'intérêt de la France que vous aviez en vue ; & je vous dois le témoignage que la politique n'entroit pour rien dans votre jeu.

§. III.

Que M. de Guines ne savoit pas la paix le 7 Avril 1771, & qu'à cette époque il A PU JOUER A LA GUERRE, *comme il l'a fait.*

Vers la fin de 1770, les Espagnols qui prétendoient avoir des droits sur les isles Falkland ou Maloüines, s'emparerent du port Egmont, dont ils chasserent les Anglois. Ceux-ci se

plaignirent hautement d'une entreprife, qui n'étoit rien moins, felon eux, qu'une infraction aux Traités les plus folemnels; & ils menacerent de fe porter aux dernieres extrémités, fi l'on ne leur donnoit fatisfaction.

L'Efpagne le voudroit-elle, ou prendroit-elle tout-à-fait les armes ?

C'eft dans l'inftant où la décifion de cette queftion intéreffante tenoit en fufpens les efprits dans l'un & l'autre hémifphere, que vous arrivâtes à Londres, avec *le titre* d'Ambaffadeur de Sa Majefté Très-Chrétienne.

M. le Prince de Mafferano, employé par la Cour de Madrid à la difcuffion de cette importante affaire, réuni au Miniftre Plénipotentiaire de France, agiffoit de concert avec lui. Or, ce Miniftre, quel étoit-il ? Ecoutez, Monfieur. Le fieur Francès dépofe : qu'il étoit *chargé SEUL de la négociation de l'affaire des Ifles, qu'il avoit commencé à traiter avant l'arrivée du Comte de Guines, Ambaffadeur auprès de Sa Majefté Britanique ; ET QU'IL REÇUT ORDRE, LORS DE SON ARRIVÉE A LONDRES, DE CONTINUER COMME SI L'AMBASSADEUR N'Y ÉTOIT PAS.*

Il devoit, il eft vrai, vous communiquer fes dépêches ; mais elles ne vous étoient point adreffées : *il avoit ordre de traiter comme fi vous n'y étiez pas.* Cela eft pofitif.

Les conférences s'entamerent avec beaucoup d'aigreur ; tout paroiffoit annoncer une rupture prochaine, quand la face de la négociation étant changée, on fe radoucit, on fe rapprocha de part & d'autre. L'Efpagne envoya fes pouvoirs à fon Repréfentant ; & quoiqu'ils ne fuffent point auffi étendus qu'il l'auroit defiré, il fut convenu : « que l'entre-
» prife fur le port Egmont feroit défavouée, qu'on rendroit les
» ifles Falkland : » De fa part, l'Angleterre promit, l'honneur du

nom Anglois une fois à couvert, » de revenir à la diſcuſſion » du droit de l'Eſpagne ſur les Iſles ; » & la paix fut conclue.

Mais, pour parvenir à cet accommodement, M. le Prince de Maſſerano avoit de beaucoup excédé ſes pouvoirs ; la ratification de ſa Cour étoit abſolument néceſſaire. D'un autre côté, le parti de l'oppoſition ſe déchaînoit contre le Miniſtère Anglois qu'il accuſoit d'avoir ſacrifié la gloire & l'intérêt de la Patrie. De ſorte que rien n'étoit encore plus incertain que ce qui devoit arriver, comme vous-même l'avez mandé ſans ceſſe au Conſeil du Roi.

Cependant, le parti de l'oppoſition ſe calma, & la ratification étant arrivée de Madrid, les Anglois qui tenoient une flotte toute prête, lui firent mettre à la voile pour aller reprendre poſſeſſion des Iſles.

En ce moment, tout paroît terminé ; & jamais on ne fut plus prêt de voir éclater la diviſion. Leur flotte partie, les Miniſtres de la grande Bretagne ne voulurent plus entendre parler d'examiner le droit des Eſpagnols ; ils conſentoient bien à traiter la queſtion du déſarmement ; mais refuſant net de fixer une époque pour l'évacuation des Iſles, ils exigeoient qu'on s'en rapportât à leur volonté ſur cet article ; ce qui revenoit à dire : *qu'ils déſarmeroient ſi l'on déſarmoit, & qu'ils abandonneroient les iſles de Falkland, ſi cela leur plaiſoit, & quand cela leur plairoit.*

Tel étoit, Monſieur le Comte, l'état de la conteſtation à la fin de Mars, & juſqu'au 7 Avril 1771, jour auquel j'ai opéré *en baiſſe* d'après vos ordres.

Maintenant, avez-vous cru que Sa Majeſté Catholique acceptât de pareilles propoſitions ?

Avez-vous cru ſur-tout que ces propoſitions ſeroient acceptées d'*emblée*, & ſans aucune eſpece de difficulté ?

Enfin, vos ſoupçons à cet égard ont-ils pu ſe changer en certitude avant la réponſe poſitive de la Cour d'Eſpagne ?

C'eſt l'opinion que vous avez eue ſur ces trois chefs, qui vous a dû guider dans vos ſpéculations.

Vous avancez aujourd'hui : « que vous avez cru & dû croire » à l'acceptation pure & ſimple de Sa Majeſté Catholique, avant » l'arrrivée du Courier qui en apportoit la nouvelle, & qu'ainſi, » vous n'auriez pas pu jouer comme vous l'avez fait ».

Or, je vais prouver que vous n'avez pas cru à l'acceptation du Roi d'Eſpagne, & que conſéquemment, vous avez pu jouer, &c.

Ma preuve eſt claire & préciſe.

Du moment de votre arrivée à celui de mon départ incluſivement, toutes les dépêches que vous avez envoyées à la Cour de France, SONT ÉCRITES DE MA MAIN SANS EXCEPTION (1). Je conſens à perdre mille fois mon procès, à être puni comme vous n'avez pas fremi de le demander, *vous qui me connoiſſez*, ſi de toutes vos dépêches relatives au démêlé des deux Cours de Londres & de Madrid, il en eſt une ſeule qui ne ſoit remplie de plaintes, de vivacités, d'augures ſiniſtres, & qui ne manifeſte pleinement la conviction où vous étiez que cette querelle n'étoit pas prête à finir ; & même qu'elle ne finiroit pas tranquillement.

Je n'en puis dire davantage, mais c'en eſt aſſez, & il ne vous reſte qu'une reſſource : c'eſt de ſoutenir que dans toutes vos lettres vous avez trompé le Roi & ſes Miniſtres en leur mandant le contraire de ce que vous penſiez : voyez ſi vous voulez vous en ſervir.

« Oh ! « dites-vous », les avis de ma Cour, des 28 Mars & 4 » Avril ont fixé ma façon de penſer ſur le différend, & m'ont » fait voir la paix certaine ».

---

(1) M. de Guínes en eſt convenu à la confrontation.

Il me vient en ce moment une foule de réponses qui ne me laissent que l'embarras du choix. Je vais les mettre dans tout leur jour.

1°. Quand avez-vous été certain de la paix ? Dans vos mémoires au Roi, c'est *vers le 8 ou le 9 Avril* (1). Dans vos interrogatoires, c'est vers le 10 (2). Enfin dans votre *Factum* pour le Public, vous reculez cette époque au 14 (3). Voilà bien des variations sur un fait aussi essentiel; n'importe; votre opération a été ordonnée le 7 Avril. Sans aller plus loin, je ne saurois concevoir que des notions acquises le 8, le 9, le 10 ou le 14 pussent anéantir ce que vous avez fait le 7 ; & ce n'est certes pas une raison pour n'avoir point spéculé le 7, que des nouvelles reçues postérieurement à cette date.

2°. Mais qu'étoit-ce que ces nouvelles ? & que pouvoit vous mander M. le Duc D. L. V. alors chargé du département des affaires étrangères ? Il ne pouvoit que vous faire part des dispositions de la Cour de Versailles & de ses conjectures sur celle de Madrid. Quel intérêt avoit la premiere dans cette mésintelligence ? Aucun direct. L'ESPAGNE DÉCIDOIT SEULE CETTE GRANDE QUESTION, pour me servir de vos termes (4). C'étoit donc de l'Espagne *seule* que devoit venir une solution véritable. Que vous apprenoit M. le Duc D. L. V. s'il vouloit vous apprendre quelque chose, puisqu'encore une fois vous n'étiez point chargé de la négociation ? Il vous apprenoit son sentiment ; ce qu'il pensoit sur la maniere dont S. M. C. se conduiroit. S'il avoit joué, il auroit

(1) Voyez premier Mémoire, page 57.
(2) 57ᵉ Réponse.
(3) 2ᵉ Mémoire, page 64.
(4) Mémoire au Roi, page 54 du premier Mémoire.

joué autrement que vous ; & l'événement a prouvé qu'il jugeoit bien. Mais son sentiment vous a-t-il subjugué, vous y êtes vous rendu? Vos dépêches prouvent que non, & que le vôtre en a toujours extrêmement différé. Or, c'est du vôtre, & non pas du sien qu'il s'agit ici.

3°. Je vous entends vous récrier « que je n'ai point connu » ces deux missives de M. le Duc D. L. V., lesquelles vous » sont parvenues du 7 au 8 Avril & vous ont appris que tous » les objets de discussion *étoient déterminés à la satisfaction des* » *trois Cours* (1). »

Je réplique d'abord : que j'ai parfaitement connu ces deux lettres. A la confrontation je vous en détaillai la forme ; je vous reprochai de n'avoir rappellé ce fait que depuis ma sortie de la Bastille ; de n'avoir osé m'y faire interroger sur cet objet, de peur sans doute que je n'en transcrivisse le contenu de mémoire ; & vous ne vous tirâtes de mes pressantes interpellations que par des phrases si longues, si vuides, que j'en avois peine pour vous. Ensuite vous avancez qu'elles portoient que tous les objets de discussion étoient *déterminés* à la satisfaction des trois Cours? Que voulez-vous dire par ce mot *déterminés?* Que les trois Cours savoient les points qui les divisoient, ou autrement, qu'elles ne contestoient pas sans s'entendre? Et qui en doute? Voulez-vous dire que *tous les objets de discussion étoient* TERMINÉS *à leur satisfaction?* J'affirme moi, en ce cas, *qu'elles ne contenoient rien de pareil.* Ces deux piéces existent au dépôt des affaires étrangères, les copies en sont entre vos mains. Montrez-les. Si vous n'osez : j'aurai prouvé & que je n'en ignorois pas le contexte, & que vous n'avez cherché qu'à leurrer vos lecteurs par de fausses

(1) Mémoire corrigé, pag, 64 & 65.

allégations

allégations. En attendant que vous fixiez l'opinion publique sur votre compte ou sur le mien ; je vais donner une nouvelle preuve de ce que j'avance. Vous placez la réception de la derniere dépêche au 7 ou au 8 Avril : je soutiens qu'elle ne vous est parvenue que dans la nuit du 9 au 10.

4°. Vous faut-il une démonstration que ces dépêches des 28 Mars & 4 Avril étoient loin d'être décisives dans les circonstances? Je la trouve dans vos propres Ecrits. Vous dites, pag. 63 du Mémoire corrigé : SECOND FAIT : *j'avois reçu le 5 Avril la dépêche de ma Cour du 28 Mars*..... 3e FAIT..... *La dépêche du 4 Avril étoit arrivée le 7 ou le 8 Avril* (tout faux qu'il est je vous le passe)...... 4e FAIT..... *Le 14 Avril j'ai eu la certitude que la réponse de l'Espagne ne laissoit plus de cause possible de discussion*, &c. Reprenons ceci : Vous aviez reçu les deux dépêches de la Cour le 7 ou le 8 Avril. Cependant vous avez eu la *certitude* de la paix seulement le 14 suivant : donc ces dépêches n'étoient pas conçues de façon à vous procurer cette *certitude*.

Donc vous avez induit le public en erreur, en avançant que, par l'ignorance où vous supposez m'avoir tenu de ces deux pieces, j'étois resté comme un *voyageur errant dans une nuit obscure* (1).

Donc vous l'avez encore induit en erreur en avançant que les *événemens* étoient *fixés ; que votre correspondance en contenoit les avis positifs*, & que vos *succès auroient été infaillibles si* vous eussiez eu *quelque part au jeu*.

5°. Comme il faut être exact, il est pourtant sûr que la derniere dépêche du 4 vous donna de l'inquiétude. Une entrevue que vous eûtes le 12 *en domino*, avec l'Ambassadeur

(1) Mémoire corrigé, page 12.

d'Espagne, avant d'aller au bal de *Soho* (1), l'augmenta. Aussi *est-il constant au procès* qu'en rentrant le lendemain à six heures du matin, vous m'ordonnâtes de vous retirer du jeu, si cela pouvoit se faire sans perte.

Il en existoit une dans ce moment de mille livres sterlings. Qui vous empêcha de les sacrifier? Le voici. « Les instructions » de M. l'Ambassadeur d'Espagne lui arriveront bientôt, » me dites-vous, « elles contiendront, ou le refus de Sa Majesté » Catholique, d'accéder aux propositions des Anglois; ou » l'ordre de remettre tel ou tel point de la négociation sur » le tapis; ou enfin celui de terminer & d'en passer par- » tout ce que voudra la Cour Britannique. Dans le pre- » mier cas, ma position est admirable. Je suis riche. Dans » le deuxieme, qui est le plus vraisemblable, j'engagerai » M. le Prince de Masserano à tenir ferme; il y aura » des variations, & nous saisirons le premier moment » pour changer mon opération. Enfin, dans le troisieme, je » suis assuré d'avoir le premier avis par Mandeville, le plus » leste de mes Couriers, qui prendra mes paquets à Calais, & » comme il ne nous faut que deux ou trois heures au plus pour » couvrir, je puis attendre. Par ce moyen j'épargnerai mille » louis, & suivant le temps que nous aurons devant nous, » je pourrai même gagner gros encore en spéculant pour la » *hausse* ».

J'avoue que ce calcul étoit fort probable & votre raisonnement très-spécieux; mais,

Comme de nos projets la fortune se joue!

L'événement mit en défaut votre perspicacité; rien de tout ce que vous aviez prévu n'arriva. Vous n'eûtes pas l'occasion

(1) Quartier de Londres.

d'engager l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à *tenir ferme*, parce que ſa Cour accepta ſans réſerve les conditions propoſées. Le premier *avis* de cette acceptation, ce ne fut ni vous ni lui qui l'eûtes, ce fut à Milord Rochford qu'il parvint la nuit du 17 au 18; ce Mandeville ſi diligent dans les momens indifférens, s'amuſa à boire à Calais, n'en partit que le 20, quoiqu'il eût les paquets de la Cour depuis le 16, & n'arriva à Londres que 60 ou 70 heures après le Courier des Miniſtres Anglois (1); de ſorte qu'une partie de l'effet prodigieux que fit la nouvelle de la paix ſur les papiers, vous l'eſſuyâtes, ſans pouvoir vous en défendre.

6°. Ai-je encore quelque choſe de plus frappant à vous alléguer? Oui.

Vous dites, *le 14 Avril: j'ai eu la* CERTITUDE *que la réponſe de l'Eſpagne ne laiſſoit plus de cauſe poſſible de diſcuſſion*, &c.

ET CE N'EST QUE LE 19 (2) QUE SONT ARRIVÉES LES INSTRUCTIONS du Prince de Maſſerano, QUI CONTENOIENT CES REPONSES ET DÉCIDOIENT LA PAIX.

De grace expliquez-moi par quel ſecret on peut ſçavoir un événement avant qu'il ſoit arrivé? Comment ſur-tout on peut avoir la *certitude* qu'il arrivera, quand il eſt hors de l'ordre des choſes & de toute vraiſemblance: expliquez-le moi; *& eris mihi magnus appollo*, je tombe à vos pieds.

Revenons à préſent ſur nos pas.

Vous n'étiez point eſſentiel au traité: C'étoit le ſieur Francès, Miniſtre Plénipotentiaire du Roi, qui étoit chargé SEUL de la négociation.

---

(1) Mémoire du Comte de Guines, page 16.

(2) M. de Guines a dit dans la 91e réponſe de ſon interrogatoire: *que ces inſtructions ſont arrivées réellement par le Courier du 19 Avril, ... Courrier de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne.*

Vous n'avez pas cru que les propoſitions des Anglois ſeroient acceptées ſans reſtriction, & cela eſt prouvé par vos dépêches.

Vous n'avez pas dû le croire, d'après l'état de la négociation.

Quand vous l'auriez cru le 8, le 9, le 10, ou le 14 Avril, cela ne vous auroit point empêché d'ordonner de ſpéculer le 7.

Les lettres de la Cour qui ne vous ſont parvenues que dans la nuit du 9 au 10, & non le 7 ou le 8 Avril, ces lettres que j'ai connues ne pouvoient vous fournir que des préſomptions, des conjectures *ſur un avenir poſſible*, & rien de réel *ſur un événement actuellement exiſtant.*

VOUS N'AVEZ EU LA CERTITUDE DE LA PAIX QUE LE 19.

Les Miniſtres Anglois ne vous ont jamais propoſé de donner à la France & à l'Eſpagne l'exemple du déſarmement.

Voilà des faits, non tels que les vôtres, captieux, illuſoires, & tout auſſi faux qu'invraiſemblables (1); ceux-ci ſont clairs, ſimples & brillans d'évidence.

Le plan des Anglois ſi ſingulier, vous n'avez pas imaginé qu'il ſeroit adopté purement & ſimplement; donc vous *AVEZ PU* parier pour la guerre.

Vous avez, au contraire, penſé & dû penſer qu'il ſeroit ou rejetté ou modifié, comme il eſt prouvé & par votre propre

---

(1) Des quatre faits poſés par M. de Guines, le premier eſt : *que les Anglois offroient le déſarmement.* Mais les Anglois *n'offroient* point, ils *conſentoient* au déſarmement. Ce fait eſt donc *captieux*, [redacted], il eſt démontré faux. Le deuxieme : *que la France ſuivroit l'exemple que l'Angleterre lui donneroit de déſarmer*, eſt parfaitement illuſoire; car, pour *déſarmer* il faut avoir armé, & la France n'avoit point armé. Le troiſieme *que la dépêche du 4 Avril annonçoit préciſément que l'Eſpagne étoit déterminée à s'en rapporter, ſur l'évacuation des Isles, à Sa Majeſté Britannique & à ſon Miniſtere;* c'eſt-à-dire, qu'à cet égard l'Eſpagne donnoit carte-blanche à ſes ennemis. Ce fait eſt au moins *invraiſemblable;* & M. de Guines n'y a pas cru. Quant au quatrieme : *que le Comte de Guines a eu le 14 Avril la certitude que la réponſe de l'Eſpagne ne laiſſoit plus de cauſe poſſible de diſcuſſion;* il eſt *faux* de toute fauſſeté, puiſque cette réponſe n'a exiſté pour M. de Guines que du 18 au 20 ſuivant.

correſpondance ; & par les raiſons que j'ai déduites dans un Mémoire mis ſous les yeux de SA MAJESTÉ, ſur leſquelles il ne m'eſt pas permis de m'expliquer publiquement. Donc vous *AVEZ PU* parier pour la guerre.

Enfin vous *AVEZ PU* parier pour la guerre le 7 Avril, parce que vous n'avez eu de *certitude* de la paix que du 18 au 20 du même mois.

Ainſi cette chimere *d'impoſſibilité*, derriere laquelle vous vous étiez retranché aux yeux du Roi, de la Nation, de l'Europe entiere ; elle eſt renverſée, détruite, anéantie. Rien ne vous couvre plus ; vous reſtez expoſé, & aux coups qu'une défenſe légitime me force à vous porter, & aux murmures des ſpectateurs de notre combat, *indignés* de votre ſupercherie.

Je ſçavois la paix, dites-vous, *je n'ai pas pu jouer à la guerre ; donc je n'ai pas joué.*

NON, VOUS NE SAVIEZ PAS LA PAIX ET VOUS AVEZ PU JOUER A LA GUERRE, cela eſt démontré géométriquement. *DONC VOUS AVEZ JOUÉ*; c'eſt ce que je ſerois en droit d'ajouter ici d'après votre ſyſtême ; mais irai-je uſer de toute la ſupériorité que j'ai ſur vous ! Attendons à la fin de la ſection ſuivante.

NOTE IMPORTANTE.

Et dans le moment où cette mienne défenſe va paroître, arrive un incident qui rend ſuperflu tout ce que je viens d'écrire juſqu'ici.

Voici ce que dit M. le Comte de Guines, page 63 de ſon Mémoire corrigé :

» J'eſpere de la Juſtice & de la bonté du Roi, que Sa Majeſté voudra bien éclairer » ſes Tribunaux, & leur manifeſter la vérité des quatre faits ſuivans.

PREMIER FAIT. » Que l'Angleterre a OFFERT à la France & à l'Eſpagne, DE » LEUR DONNER L'EXEMPLE DU DESARMEMENT ; & que cette Puiſſance n'a pas » varié à cet égard depuis le 8 Mars juſqu'au 7 Avril «.

Lecteurs, voyez ma réponſe.

De Londres le 24 Janvier 1775.

Il y a quelques jours que M. Burke, Membre de la Chambre-Baſſe, attaqua Milord North (premier Lord de la Tréſorerie) *ſur l'article que le Comte de Guines a fait*

publier dans son Mémoire, dans lequel il dit que l'Angleterre a offert à la France & à l'Espagne de leur donner l'exemple du désarmement, & que cette Puissance n'a pas varié à cet égard depuis le 8 Mars jusqu'au 7 Avril 1771, &c. Milord North répliqua, QUE CETTE AFFAIRE ÉTOIT DU DEPARTEMENT DU COMTE DE ROCHEFORD, (Secrétaire d'Etat au département du Sud), *qui sans doute étoit prêt de répondre lorsqu'on le questionneroit à ce sujet; que pour lui* IL NE POUVOIT PENSER QU'AUCUN MINISTRE ANGLOIS EUT OSÉ FAIRE UNE PROPOSITION AUSSI CONTRAIRE AUX VUES, A LA CONSTITUTION ET A L'ESPRIT DE LA NATION.

Vendredi dernier, 20 Janvier, le Duc de Richmond attaqua dans la Chambre des Pairs le Comte de Rochford sur lesusdit article contenu dans le Mémoire de l'Ambassadeur de France. Le Comte de Rochford fit réponse que quoiqu'il eût peine à penser que le Comte de Guines fût coupable de l'iniquité atroce dont on l'accusoit, il ne pouvoit s'empêcher d'avouer QUE CETTE PARTIE DE SA DÉFENSE AVOIT ÉTÉ TOURNÉE PAR SES AVOCATS D'UNE FAÇON ENTIEREMENT CONTRAIRE A LA VÉRITÉ ET AU FAIT; QU'IL EN DONNOIT SA PAROLE D'HONNEUR, *& que même il étoit en état de le prouver par des Lettres existentes, &c.*

Voilà mes témoins à moi; voilà comment ce que j'avance est confirmé. J'espere que M. le Comte, qui se fait une loi d'avoir l'air de répondre à tout, parce qu'il ne peut répondre à rien, ne manquera pas de faire un Mémoire contre ce Milord Rochfort, qui le contredit si formellement, lequel Mémoire sera sans doute à l'ordinaire, (& il devroit l'être par extraordinaire, pour cause,) appuyé d'une Consultation de sa *Pleïade* de Jurisconsultes. Ceci vaut bien au moins autant la peine que la lettre de Me Gerbier, que le Mémoire de Delpech, sa Réplique, le Mémoire de Roger, &c.

§. IV.

Que je n'ai été que l'Agent de M. le Comte de Guines dans le jeu des fonds PUBLICS.

» Que tous les accusateurs sçachent que l'action qu'ils dénoncent au public, doit être ou appuyée par des témoins » dignes de foi, ou accompagnée de circonstances qui n'en » laissent pas douter; ou prouvée par des indices certains & » plus clairs que la lumiere (1) ».

---

(1) *Sciant cuncti accusatores eam se rem deferre debere in publicam notionem, quæ munita sit idoneis testibus vel instructa apertissimis documentis, vel indiciis ad probationem indubitatis & luce clarioribus expedita.* In leg, ult. cod. DE PROBAT.

Il faut des preuves à l'Accusateur, s'il veut se faire écouter. En déterminant celles qu'elle admettra, la Loi lui impose la tâche de les fournir; cette tâche je la remplirai.

Mais par ces preuves, est-ce son Adversaire qu'il doit convaincre? Non. Et comment y parviendroit-il? Quelle voix assez forte pourroit-on employer pour se faire entendre de celui qui ferme l'oreille aux cris de sa conscience? « Assemblassiez-vous, » dit un ancien Jurisconsulte, « tous les genres de preuves possibles, &, le soleil à la main, éclairassiez-vous la vérité de » tous les rayons de cet astre, un coupable obstiné vous soutien» droit encore qu'il ne l'apperçoit pas (1) ». Cette persuasion qui le tourmente, s'il ne peut la bannir de son cœur, il voudroit la chasser de tous les autres. Les principes les mieux établis, il les altérera; les faits les plus certains, il les niera; les conséquences les plus naturelles, il les contestera; l'argument le plus solide, le plus concluant, il tentera de l'affoiblir par des sophismes; réduit à n'avoir rien à répondre, il répondra toujours. Et par cette conduite, la premiere preuve de son crime il l'administrera lui-même au Juge.

Car c'est aux Juges que la raison & les Législateurs (2) veulent que l'on présente ces motifs de *croire*, que l'on appelle *preuves*.

Ces motifs doivent être tels, que dans l'opinion d'un homme de bien, sage & éclairé, ils emportent la balance & la fixent irrévocablement. *Est tale signum facti quod urgeat animum boni viri & constantis ad planè credendum.*

---

(1) *Adversarius suo commodo deserviens nunquàm fateretur verum esse, etiamsi omnia probationum adminicula in unum conferres, adeòque si solem ipsum pro ostendendâ veritate in manibus gerere.* Oldendorp. var. lect. de Probat. dict. & fact.

(2) *SI PRÆSIDI PROVINCIÆ PROBATUM FUERIT, l. 1. cod. de condict. ob turp. vel injust. caus.*

De ces motifs, les uns ſe tirent de choſes extérieures à l'action, comme les témoins, les écrits, l'aveu, &c. les autres ſortis de l'intérieur, du ſein de l'action, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, ſont les indices frappans, les diverſes circonſtances qui l'accompagnent, l'action même.

Ces derniers ſans doute ne méritent pas une moindre conſidération, ils doivent, à plus d'un égard, prévaloir ſur les autres. Des témoins peuvent être gagnés, des écrits mal interprêtés, des aveux extorqués; mais les circonſtances d'un fait, une fois bien conſtatées, elles ſont inaltérables.

C'eſt parmi elles que le Magiſtrat integre choiſira ce qui doit le déterminer. Dans la fonction auguſte qu'il exerce, s'il *a faim & ſoif* de la juſtice, un Génie, ami de l'humanité, viendra l'illuminer, & diſſipant les nuages que raſſemble autour de ſoi l'impoſture; il lui fera lire dans ſes regards, dans ſes paroles & dans tout ſon maintien ce mot CRIMINEL écrit en gros caracteres.

Deux femmes préſentent un enfant à Salomon: « Je ſuis ſa » mère » diſent-elles l'une & l'autre. Témoins, marques, écrits, rien n'indique le menſonge. Le Prince ordonne qu'on partage l'enfant, & déja le glaive eſt levé. « Non, s'écrie alors l'une d'elles, » donnez-le tout entier à celle qui me le diſpute, & » croyez qu'il ne m'appartient pas ». Elle avoue un crime, & c'eſt à cet aveu que le ſage Monarque reconnoît ſon innocence.

Mais pourquoi m'étendre plus long-tems ſur cette matiere? Je connois, je reſpecte mes Juges; j'attends leur déciſion, ſans la craindre. Ils feront leur devoir. Faiſons le mien.

« J'ai ſpéculé ſur les fonds publics au Change royal de Lon» dres ſous le nom de M. de Guines ».

Ce fait de la ſpéculation *au nom de M. de Guines*, appuyé ſur les dépoſitions de tous les témoins Anglois, ſur celles des Secrétaires,

Secrétaires, des gens de M. de Guines, sur ses plaintes, sur les miennes : ce fait est constant.

« Etois-je en effet l'Agent de M. l'Ambassadeur, ou trom-» pois-je les Négocians que j'ai employé à ces opérations ? » Tel est le problême à résoudre.

Je vous avois suivi à Berlin, M. le Comte; depuis quatre ans je payois vos bontés par un attachement sans bornes. Fier *de connoître jusqu'à vos pensées* (1), & *d'être le possesseur de toute* votre *confiance*, j'osois me flatter que la disposition où j'étois de me sacrifier pour vous dans toutes sortes de cas, m'avoit concilié votre estime, & peut-être quelque chose de plus, votre *amitié ;* si cette douce affection peut naître d'un grand à un petit, si dans ma bouche ce beau nom ne vous paroît pas un blasphême. Vos intarissables éloges me soutenoient dans cette idée. Si je voulois vous citer quelque témoin de la chaleur avec laquelle vous vantiez mes bonnes qualités, vous exaltiez mes foibles talens, je n'aurois qu'à vous nommer une de vos connoissances, la premiere, la plus légere. Dans votre confrontation, vous avouez que, jusqu'au lendemain de mon départ de Londres, *vous étiez fermement persuadé qu'il n'existoit pas un plus parfaitement honnête homme que moi.* Interrogez ceux qui vous ont livré leur voix dans cette affaire; tous, sur ma probité, sont vos échos: votre Aumônier, votre Chirurgien, votre Intendant, vos Domestiques; ils attestent qu'ils m'ont toujours trouvé plein d'honneur. Le sieur Monval, l'ami Monval, qui jadis partagea votre confidence, & qui maintenant partage votre sollicitude, ce fidèle Achate convient que dans les très-fréquentes visites que nous nous faisions mutuellement il me traitoit *comme un frere* (2). Voilà quel homme j'étois;

(1) Expressions de M. de Guines, pag. 61 du Mémoire corrigé.

(2) Confrontation du sieur de Monval sur la quinzieme réponse.

voilà, M. le Comte, celui que vous accuſez de vous avoir trahi, en ſpéculant ſous votre nom avec les Banquiers Anglois.

Sans doute s'il l'a fait, un grand intérêt ſeul a pu l'y déterminer.

Cet intérêt l'avois-je? Examinons.

Votre nom pouvoit me ſervir à deux choſes: à me procurer un très-ample crédit; ou à rendre mes avis d'un poids qui décidât les Agens; c'eſt tout.

Le ſieur Morphi dépoſe, qu'ayant fait connoiſſance avec moi à mon arrivée à Londres, ſon but étoit d'opérer par mon moyen ſur les fonds publics, & *que pour cet effet il m'offrit de m'intéreſſer dans un tiers des profits qu'il feroit . . . . . ſans que je fuſſe ſujet à aucune perte.*

Les ſieurs Bourdieu & Chollet, choiſis par vous, conviennent m'avoir parlé, lorſque je leur propoſai d'agir en votre faveur, à-peu-près en ces termes : « Quoi ! M. Tort, ne ferez- » vous rien pour vous en particulier ? nous pourrons encore » vous trouver place ». Ma réponſe je la rapporterai tout-à-l'heure.

La dame de Moriencourt & le ſieur Salvador me faiſoient les mêmes propoſitions.

Je n'avois donc pas beſoin de vous mettre en jeu afin de me procurer un crédit.

Cela m'étoit-il plus néceſſaire pour donner de l'importance à mes avis ? moins encore.

Aucun de ces Négocians n'ignoroit que vos ſecrets n'en étoient pas pour moi. Ils m'ont cru quand je leur ai dit que vous aviez deſſein de ſpéculer ; ils m'ont cru quand je leur ai porté vos ordres à cet effet ; ils m'ont cru ſur les avertiſſemens que je leur ai donnés comme émanés de vous ; l'un d'eux avoit

opéré & réussi sur ce que j'avois conseillé de moi-même. Comment aurois-je craint de voir leur crédulité se rallentir, quand mes actions la supposoient au contraire portée au plus haut période? Concluons donc que, soit pour me donner du crédit, soit pour m'attirer la confiance, je n'avois nul intérêt à prendre votre nom.

Je vais plus loin. J'en avois un très-grand à ne pas le prendre.

Quand vous m'eûtes ordonné de charger le sieur Bourdieu d'acheter pour votre compte, & que sur son refus je m'adressai au sieur Morphi, avec lequel j'avois déja gagné environ soixante-dix mille livres, *il y eut d'abord de la répugnance: il disoit qu'il convenoit que M. l'Ambassadeur donnât caution* (1); « qu'il ne se soucioit point du tout d'avoir affaire avec » lui (2) ». Lorsque je l'eus déterminé, & qu'il vit que vous *manœuvriez mal les choses*, *il refusa absolument d'avoir aucune autre affaire avec vous*, *mais il m'offrit de me donner comme auparavant*, *c'est-à-dire*, *un tiers des profits sans être tenu à aucune perte;* CE QUE JE REFUSAI, *le sollicitant itérativement*, *en présence de Vachon & Roger*, *d'agir de compte à demi avec M. le Comte de Guines* (3). Et comme je voulois à toute force *l'engager à poursuivre d'autres opérations toujours de compte à demi avec vous*, *IL LE REFUSA ABSOLUMENT* (4). Et vous soutiendriez que j'aurois eu intérêt de me servir faussement de votre nom auprès des Banquiers Anglois?

Que déposent la dame de Moriencourt & le sieur Salvador? La premiere rapporte le discours du second, lequel lui dit:

(1) Premiere déposition du S[r] *Morphi*, dit *Herzuello* à la requête de M. de Guines.
(2) Déposition de Vachon.
(3) Supplément de déposition dudit Morphi.
(4) Déposition, *idem*.

Que j'étois un imbécile qui venois de lui propoſer des opérations en profits & pertes à demi avec M. l'Ambaſſadeur, dans un temps que j'aurois pu M'ASSURER UN PROFIT PAR DES GRATIFICATIONS CERTAINES, *ſi j'avois voulu me contenter de lui donner des inſtructions & documens politiques, ſur leſquels lui Salvador auroit réglé ſes opérations à ſes propres riſques.* Elle ajoute qu'*il la conſulta ſur les facultés du Comte de Guines, lui témoignant en même temps la répugnance qu'il avoit à ſe joindre à un grand Seigneur dans les opérations des fonds, parce qu'il en pourroit arriver qae ce Seigneur lui fit dire de vendre lorſqu'il faudroit acheter, & d'acheter lorſqu'il faudroit vendre ; que par égard il ne ſe trouveroit pas maître de ſes opérations, dans leſquelles, ſi elles tournoient mal, il n'avoit d'autre ſûreté que la parole indirecte dudit Ambaſſadeur* (1).

Et cette dépoſition, celle du ſieur Salvador la confirme en toutes ſes parties. *Deux mois après notre connoiſſance je (*moi*) lui propoſai*, dit-il, *d'intéreſſer le Comte de Guines dans des opérations de fonds : il me propoſa au lieu de cela* UNE CERTAINE PORTION DANS LES PROFITS QUI SE FAIROIENT ; *mais perſiſtant dans ma demande*, JE REFUSAI LE SORT QU'IL ME VOULOIT FAIRE. *Il eut peine à ſe déterminer ; cependant à la fin, à force de ſollicitations, il fit quelques opérations* (2).

Qu'oppoſerez-vous, M. le Comte, à ces témoignages ſi précis, étayés encore par ceux des ſieurs Roger & Vachon ? M'objecterez-vous « que les offres des Négocians n'étant » que du tiers dans les profits, j'ai préféré de vous mettre » en avant pour avoir la moitié, & faire une fortune plus » rapide » ?

(1) Dépoſition de la dame de Moriencourt.

(2) Dépoſition du ſieur Salvador.

D'abord, ne voyez-vous pas que le riſque de partager les pertes balançoit, & au-delà, un pareil avantage? que dans la néceſſité d'avoir des confidens, tant pour le fait du jeu que pour diriger mes divers coopérateurs, je m'expoſois à vous inſtruire de ma perfidie, à encourir votre indignation, à être éloigné d'auprès de vous, & à perdre avec ma place & ce tiers certain, & cette moitié douteuſe, objet de mon ambition? D'un autre côté, votre allégation s'évanouit quand on la rapproche de ma conduite. Si j'avois été tourmenté par la ſoif dévorante des richeſſes, aurois-je refuſé les offres du ſieur Morphi? En ſollicitant le ſieur Salvador pour vous, me ſerois-je oublié moi-même? Et quand les ſieurs Bourdieu & Cholet vouloient me trouver *une place* dans leurs ſpéculations, euſſai-je répondu comme je le fis? *Non, je n'ai rien à perdre, & je ne dois rien riſquer* (1).

Mais une derniere obſervation non moins déciſive que ce qui précede, c'eſt que votre nom qui ne me ſervoit à rien ſi le jeu tournoit mal, votre nom pouvoit me nuire infiniment ſi le jeu venoit à bien. Tous ces Banquiers qui croyoient avoir joué pour votre compte, & qui auroient eu entre les mains des ſommes conſidérables à vous, euſſent ſans doute été charmés de vous les remettre en perſonne. Que ſerois-je devenu? En apprenant ma trahiſon, ne pouviez-vous pas confiſquer au profit des pauvres, ce fruit d'une malverſation par laquelle vous aviez couru le danger d'être ruiné à votre inſçu? Loin d'oſer me plaindre alors, ne me ſerois-je pas cru trop heureux ſi, par un excès de bonté ſuprême, vous aviez bien voulu ne ſévir contre moi qu'en me chaſſant & en me diffamant? Ainſi, inutile à mes ſuccès, je vous aurois compromis ſeulement pour me tendre

---

(1) Confrontation avec le ſieur Bourdieu.

à moi-même un piége où je ne pouvois manquer de tomber à chaque inſtant. Non, M. le Comte, non. Suis-je l'homme honnête que votre témoignage & celui de vos partiſans ont préſenté à la Juſtice? Je n'ai pas témérairement employé votre nom, car je n'avois aucun intérêt à le faire. Suis-je le ſcélérat ruſé que vous peignez au Public? Je n'ai pu prendre votre nom ſans vos ordres réitérés, puiſque j'avois le plus grand intérêt à ne pas le prendre. JE N'AI DONC ÉTÉ QUE VOTRE AGENT DANS LE JEU DES FONDS. Pour que cette propoſition ne fût pas véritable, *il faudroit* renoncer à toute connoiſſance du cœur humain, il faudroit renverſer la morale. Un début pareil, c'eſt le glaive d'Alexandre; il tranche la difficulté.

Et vous? Aviez-vous quelqu'intérêt à me faire ſpéculer & à me faire déſavouer après?

En arrivant à Londres, vous montâtes votre hôtel ſur le pied de quatre-vingt domeſtiques, de douze valets-de-chambre, d'une muſique à vos gages, &c. &c. Cinq cens mille francs dépenſés, de votre aveu, pour honorer votre ambaſſade ont à peine ſuffi à l'établiſſement du train faſtueux qui vous environnoit. Vous le pouviez d'abord au moyen d'une lettre de crédit illimitée (1) ſur le Banquier Walpol; mais *à la fin de Décembre 1770*, cette ſource où vous puiſiez ſi commodément tarit tout-à-coup; la lettre vous fut retirée (2). Alors

(1) M. de Guines ne ſçauroit nier l'exiſtence de cette lettre de crédit. Il donna, quand il ne l'eut plus, une preuve de ſon embarras, en écrivant au Miniſtre des Affaires étrangères, » que ſi le Roi ne venoit à ſon ſecours, il ſeroit obligé de » réformer ſa maiſon, ce qui feroit un mauvais effet en Angleterre ».

(2) C'eſt au quart d'heure où il ſçut que la lettre de crédit alloit être retirée que j'annonçai la réſolution de M. de Guines de jouer dans les fonds. Je ſuis fâché d'être obligé d'entrer dans tous ces détails; mais ils ont une liaiſon trop eſſentielle à mon affaire. M. de Guines a une lettre de crédit qu'on va lui ôter; il ne diminue pas ſa dépenſe; & j'annonce à cette époque qu'il va ſpéculer dans les fonds. Ces ſpécu

il fallut choisir entre réformer votre maison ou spéculer dans les fonds publics. La réforme étoit bien cruelle pour l'amour propre. Vous n'étiez à Londres que depuis un mois ; vous avez donc spéculé ?

Vous avez spéculé, comme doit le faire tout membre du corps diplomatique, SECRETEMENT & par l'entremise d'un homme sûr. Cet homme étoit moi.

Vous avez mal spéculé, & vous avez perdu. Comment payer, après l'horrible dégât d'argent que vous aviez déjà fait ?

Rien de plus simple ; engagez-moi à passer chez l'étranger, reniez-moi ensuite. Dites que je suis un Secrétaire infidèle, un fourbe, &c. vous êtes tiré d'affaire. Si l'on vous croit, tant mieux. Si l'on ne vous croit pas, qu'importe ? Je ne puis vous opposer ni titres ni témoins ; tout entre nous s'est passé dans le plus grand secret ; & l'assertion d'un Ambassadeur ne l'emportera-t-elle pas surcelle d'un simple subalterne ? Et puis n'est-il pas mille moyens, que vous saurez bien trouver, d'étouffer mes réclamations ? Je vous ai consacré mon bien (1), mon honneur, vous me persécuterez, vous tâcherez de m'accabler : argumentant ensuite d'un bon esprit & d'un bon cœur, (que vous n'avez pas) vous direz : « Je n'ai pas joué, puisque j'ai » perdu ; Tort ne m'a jamais rendu de service, puisque je » l'outrage ». Et pour augmenter la force de cette derniere

---

lations ne réussissent pas, & tout de suite *après mon départ* la moitié de la maison est retranchée. M. de Guines avoit donc compté sur le profit des spéculations ? Rien n'est plus concluant.

(1) Des 70000 livres que j'avois gagné en Janvier avec le sieur Morphy, j'en ai prêté environ 52000 à M. de Guines, sçavoir, 1300 liv. sterlings en Février pour l'acquitter envers le sieur Morphy, & 960 en Mars, payées au sieur Salvador. Les sieurs Roger & Vachon m'ont vu faire ces deux paiemens de mon argent, ils en déposent ; M. de Guines nie, comme de raison.

preuve, vous redoublerez d'injures & de vexations.

Ah! oui, M. le Comte, voilà bien votre raiſonnement. Mais vous n'êtes pas heureux en raiſonnemens. Vous verrez que je ne paſſerai pas chez l'étranger; que je ne voudrai pas me laiſſer ſacrifier; que je retrouverai des témoins, des écrits; que je tirerai ma juſtification des circonſtances, du fait même que vous m'imputez; & que je vous ferai rendre compte de mon bien & de mon honneur. Conſidérez ce vaiſſeau battu de l'orage, il porte un homme innocent. Les flots en fureur aſſaillent ſes bords, les vents mugiſſent, le mat crie, il ſe rompt, la mer eſt couverte de débris; l'innocent ſur-nage, porté ſur le ſcaphandre de la vérité, il brave la tempête, & la vague écumante qui n'a pu le ſubmerger, le jette dans le port.

Et en effet, ne ſuis-je pas déja diſculpé aux yeux de tout Lecteur impartial?

Si L'INTERET, ce grand mobile des actions humaines me défendoit de vous nommer, ſans une injonction expreſſe de votre part; ſi ce même intérêt au contraire, après vous avoir forcé de jouer, vous ordonne aujourd'hui impérieuſement de ME DESAVOUER, nous ſommes jugés l'un & l'autre; & il n'y a point *d'homme ſage & éclairé*, tel que celui qu'indique la Loi, que d'auſſi puiſſantes conſidérations ne forcent à m'abſoudre & à vous condamner.

Mais ne ferai-je pas ſortir de diverſes circonſtances de mes actions & des vôtres, des traits de lumiere qui ſe réfléchiront ſur leur principe?

Si, par exemple, je démontrois que n'ayant pu ignorer que je ſpéculois dans les fonds publics, que j'y ſpéculois ſous votre nom, vous avez gardé le ſilence; notre complicité ne ſeroit-elle pas établie?

Si je démontrois que non-ſeulement vous avez gardé le ſilence,

ſilence, mais encore que dans pluſieurs occaſions vous avez formellement approuvé mes opérations & tâché de contribuer à leur ſuccès, ne prouverois-je pas votre connivence ?

Si je démontrois qu'après le ſuccès déſaſtreux de ces opérations, je ne ſuis parti de Londres que de votre aveu & par vos ordres, pourroit-on douter de la réalité de ma miſſion ?

En pourroit-on douter, ſi faiſant renaître de leur cendre des écrits que vous avez livrés aux flammes, j'en mettois de nouveau le contenu frappant ſous les yeux, & ſi je vous convainquois de la ſincérité de ces écrits par les précautions que vous avez priſes pour les détruire ?

Enfin, ſi la comparaiſon ſimple de votre conduite à la mienne faiſoit toucher au doigt que votre rôle eſt toujours celui d'un coupable, & le mien toujours celui d'un innocent, trouverois-je encore quelqu'incrédule ?

Non, je n'en trouverai point, ſi je fournis heureuſement la carriere que je viens de me tracer ; hâtons-nous donc de la parcourir.

Vous ſaviez que je ſpéculois dans les fonds.

Dans votre maiſon, j'en avois inſtruit les ſieurs Roger, Delpech, Vachon & votre ami Monval, quoiqu'il le nie à préſent. Les deux Boyer, l'Intendant & le Prêtre le ſavoient; le Chirurgien (1) & tous les domeſtiques voyoient à chaque inſtant les Banquiers venir eux-mêmes, ou me dépêcher les bulletins du cours de la place. Au dehors, les ſieurs Bourdieu, Chollet, Salvador, Herzuello, la dame de Moriencourt, s'occupoient de vos ſpéculations. Vous ne niez pas que le ſieur Francès, Miniſtre du Roi, ne vous ait fait des obſervations ſur mes liaiſons avec des Négocians qu'il vous nom-

(1) Toutes ces perſonnes dépoſent précíſément de ce fait.

moit, ni que le Prince de Masserano ne vous ait communiqué les lettres anonymes qu'il avoit reçues sur mon chapitre; vous saviez donc que je *spéculois* dans les fonds publics ?

Ici vous me coupez la parole : « je le savois, il est vrai; » aussi de cet instant je vous ai retiré ma confiance ».

Ce n'est pas cela dont il s'agit; *vous le saviez*, c'est le principal; ce que vous ajoutez de plus ne sert qu'à embrouiller la question. Cependant, puisque nous y sommes, traitons cette matiere à fond & pour n'y plus revenir.

Vous m'avez donc retiré votre confiance? – « Oui ».

Parce que vous *saviez que je spéculois* dans les fonds ?– « Oui ».

Et quand m'avez-vous retiré votre confiance ?

« — Dès que M. le Prince de Masserano m'a eu donné » communication des lettres anonymes dont vous parlez ».

Et dans quel temps M. de Masserano vous a-t-il donné cette communication ? » – En mars «.

Et vous n'avez sçu que *je spéculois* dans les fonds, qu'en Mars ?

» *Je déclare ne m'en être jamais douté qu'à ce moment, en* » *même-temps que M. Francès me fit part de quelques notions* » *qui lui étoient revenues à cet égard* «. (Interrogatoire de M. de Guines, dix-huitieme réponse).

Fort bien. La réponse est claire; mais elle n'est pas juste.

Vous avez avancé dans tous vos Mémoires au Roi; vous avez dit, pendant que j'étois à la Bastille : *qu'au mois de Décembre, votre Intendant vous avoit demandé la permission de spéculer pour lui & pour moi.* Vous avez affirmé, dans la quatorzieme réponse de votre interrogatoire : *que ce même Intendant vous avoit donné avis* (en Décembre) *d'une partie de mes projets, & vous avoit conseillé de vous méfier de mon desir de faire fortune.* Dans votre soixante-troizieme réponse, vous

rappellez *la connoiſſance qui vous fut donnée par Boyer*, AU MOIS DE DECEMBRE, *de la diſpoſition où je paroiſſois être de jouer.* Sans nous échauffer, vous voyez bien que vous avez dû VOUS DOUTER, avant l'époque de Mars, de mes ſpéculations; mais vous *douter* ne me ſuffiroit pas; vous l'avez *ſçu* à n'en point *douter*; voilà ce que je veux.

Confronté avec M. Françès, je lui demande : *s'il ne vous a pas averti ſingulierement vers le 18 ou le 20* JANVIER, *que j'avois la réputation de ſpéculer ſur les fonds*? Il me répond : *qu'en effet, il a cru devoir vous en avertir, & que même* IL A DIT A M. LE COMTE DE GUINES QUE LE SIEUR TORT TENOIT SES CONFERENCES AVEC LE S[r] SALVADOR, CHEZ LA DAME DE MORIENCOURT.

Ce n'eſt pas-là une lettre anonyme, qui peut être écrite dans l'intention de nuire, par le premier malotru; c'eſt un fait bien circonſtancié, articulé par le Miniſtre Plénipotentiaire du Roi, & ſur lequel vous avez dû vous décider.

A préſent il eſt prouvé, & par vos aveux, & par le témoignage de Boyer, & par les avis très-formels du Miniſtre du Roi, que vous avez ſçu en Décembre & en Janvier que je ſpéculois dans les fonds; je n'obſerverai pas que vous avez *déclaré une fauſſeté* au Juge dans votre dix-huitiéme réponſe, ou dans la ſoixante-troiſieme, on n'a pas toujours auſſi bonne mémoire qu'on devroit, je me contente ſeulement de conclure que, prétendant ne m'avoir privé de votre confiance qu'en *Mars*, il faut de toute néceſſité : ou que vous ne m'en ayez pas privé du tout; ou que, ſi vous m'en avez privé en *Mars*, ce ne ſoit pas parce que vous aviez appris alors des ſpéculations que vous *ſçaviez deux mois* auparavant.

Or je vais établir que votre confiance toute entiere, j'en ai été le dépoſitaire juſqu'au moment de mon départ.

Quelles étoient mes occupations auprès de vous? Dans votre interrogatoire, (1) vous convenez m'avoir chargé » du détail de la caiſſe des dépenſes ſecrettes de l'ambaſſade, des » certificats de vie, des expéditions & émolumens des Courriers du Cabinet, de la copie de vos dépêches à la Cour, » de l'enregiſtrement de celles qui vous étoient addreſſées, & » enfin de l'enrégiſtrement d'une CERTAINE CORRESPONDANCE » SECRETTE, &c. ».

De ces fonctions, laquelle m'avez-vous interdite? (2) Aucune. Je ſuis reſté chargé de la caiſſe, puiſque vous rappellez vous-même le compte que je vous en rendis le matin du jour où je partis de Londres; les certificats de vie, les expéditions des Courriers, ils ont toujours continués de paſſer par mes mains; vos dépêches, je les ai toutes écrites; celles de votre Cour, je les ai toutes enregiſtrées; & vos lettres intéreſſantes, il n'en eſt pas une que vous ne m'ayez dictée.

Mais peut-être cette intimité à laquelle vous m'aviez fait l'honneur de m'admettre, vous m'en avez exclus ſans bruit, en me laiſſant néanmoins continuer l'exercice de mon emploi.

Si je vous avois fait cette queſtion, ſans doute vous ſeriez reſté muet à votre ordinaire; votre valet-de-chambre y a répondu.

Je l'interpellai lors de notre confrontation de *déclarer ſi dans le tems que j'étois à Londres, il ne m'avoit pas vu un nombre infini de fois entrer dans votre cabinet de toilette au moment où vous vous faiſiez habiller ou coëffer par lui; ſi dès l'inſtant que j'étois entré, vous ne ceſſiez pas de vous faire habiller ou coëffer, & ſi vous ne vous leviez pas promptement pour aller*

---

(1) Queſtion quinzieme.

(1) M. de Guines, lors de ſa confrontation, quand je lui ai demandé ſur quoi il m'avoit retiré ſa confiance, n'a rien ſçu me répondre.

vous enfermer avec moi dans un cabinet voiſin où nous nous entretenions ſecrettement ?

A DIT : QUE TOUT LE CONTENU EN L'INTERPELLATION EST VÉRITABLE.

Je l'interpellai encore *de déclarer ſi pendant mon ſéjour à Londres, il n'avoit pas été très-ſouvent chargé par vous, d'aller me dire de deſcendre par le petit eſcalier dans votre cabinet, où vous vous rendiez de votre côté par une autre piéce pour venir me trouver ſecrettement ?*

A dit : *qu'en effet toutes les fois que vous aviez du monde à votre toilette ou dans votre ſalle à manger, & que vous aviez affaire avec moi, vous le chargiez* D'ALLER ME DIRE DE DESCENDRE DANS LE PETIT CABINET PAR UN ESCALIER DÉROBÉ QUI Y ABOUTISSOIT (1).

Il n'eſt pas étonnant qu'un Ambaſſadeur ait à entretenir ſon Sécretaire ; mais ſi lorſqu'il veut l'entretenir, il n'oſe le faire

---

(1) Il eſt impoſſible de ſe refuſer à la néceſſité de montrer comment M. de Guines qui eſt ſi peu d'accord avec lui-même s'accorde avec les témoins. « Interrogé ſi depuis » le commencement de 1771 le comparant (M. de Guines) ne s'étoit pas mis ſur le » pied dès qu'il voyoit Tort entrer chez lui, ſoit qu'il fût à ſa toilette, à écrire, » prendre ſes repas, ou même dans ſon lit, de fermer les portes de l'appartement à » clef; s'il ne portoit pas la précaution d'aller voir dans les anti-chambres, ſi perſonne » n'étoit à portée d'écouter, précaution qu'il n'avoit pas priſe juſqu'alors, & qu'il ne » prenoit pas même dans ce tems avec Tort, lorſque M. l'Ambaſſadeur d'Eſpagne & » autres Miniſtres Etrangers, les ſieurs Francès & Garnier venoient entretenir le » répondant des affaires relatives à ſa miſſion, &c.

» Déclare....... qu'il n'a jamais pris aucunes des précautions indiquées par Tort; » que les antichambres d'un Ambaſſadeur, & nommément celle du Comparant à Londres, ſont remplies de valets-de-chambre, & de gens de livrée, & que le Comparant *défie aucun de pouvoir dire avec vérité qu'il l'en ait jamais écarté pour entretenir* » *plus librement & plus ſecrettement le ſieur Tort.* »

Ce défi téméraire de M. le Comte, il a été fiérement relevé par ſon valet-de-chambre comme on voit, d'où il réſulte que puiſque la moitié des aſſertions de M. de Guines ſont fauſſes, le reſte l'eſt auſſi, ſelon la maxime triviale : *mendax in uno, mendax in altero.*

paſſer devant le monde ; s'il prend toujours la précaution de ſe cacher à tous les yeux, il faut convenir que cela prouve au moins une ſinguliere intimité entr'eux, & c'eſt pour le moment la ſeule choſe que je veuille inférer de votre conduite envers moi.

« A la bonne heure », repliquerez-vous, « il eſt pourtant » toujours vrai que vous n'avez pas enregiſtré les deux dé-» pêches de la Cour des 28 Mars & 4 Avril.

J'en conviens, & je vous en ai dit la raiſon à ma confrontation : Je n'ai pas enregiſtré les dépêches dont vous parlez, parce qu'elles étoient très-courtes : *l'une n'ayant que deux pages & demie d'une groſſe écriture & l'autre deux ſeulement* (1) ; « & » que mon habitude étoit de ne travailler aux enregiſtremens » que lorſque j'en avois aſſez pour m'occuper toute la matinée ». D'ailleurs, ſi vous y avez répondu, j'ai écrit la réponſe. Enfin quand & par qui ont-elles été enregiſtrées ? « — Par Roger » après votre départ (2) ». — Après mon départ ! eh ! quoi ! un autre a fait mon ouvrage quand je n'ai plus été chez vous, & cela prouve que vous m'avez retiré votre confiance quand j'y étois ? Sentez-donc qu'une pareille aſſertion eſt pitoyable.

Non, M. le Comte, vous ne m'avez point retiré votre confiance. Et pourquoi me l'auriez-vous retirée ? N'avez-vous pas avoué : *que juſqu'au lendemain de mon départ vous étiez perſuadé qu'il n'exiſtoit pas un plus parfaitement honnête homme que moi ?* Eſt-ce quand on penſe ainſi de quelqu'un qu'on lui retire ſa confiance ? Vous affirmez dans votre 113ᵉ réponſe au Juge, que quand la dame de Moriencourt vint vous parler

---

(1) Ce ſont mes termes à la confrontation, & M. de Guines ne m'a pas contredit.

(2) Confrontation du Comte de Guines, Iᵉʳ Mémoire, page 55 & ailleurs.

(ce même lendemain,) *vous aviez de moi une opinion de probité & d'honnêteté qui ne vous permettoit pas de me ſoupçonner.* Dans la 17e vous diſiez : *que vous m'aviez donné des marques de confiance juſqu'au moment où vous aviez dû ſoupçonner que je la méritois peu.* Que l'on rapproche ces deux textes, il s'enſuivra bien clairement que tant que j'ai été à Londres, ne m'ayant pas *ſoupçonné*, vous ne m'avez pas retiré votre confiance. Si vous aviez cru devoir me la retirer, ne vous reconnoîtriez-vous pas coupable du crime le plus grave ; puiſque les plus importans ſecrets qui puſſent intéreſſer votre Cour, vous auriez continué de les expoſer à l'indiſcrétion d'un Sujet dangereux ? En outre voudriez-vous faire croire que votre motif pour m'ôter l'enregiſtrement des dépêches, fut que vous étiez inſtruit que je ſpéculois dans les fonds ? Mais c'eſt le ſieur Roger qui dès que je fus parti ſe déclara mon affidé, mon coopérateur, que vous chargeâtes de cet enregiſtrement, pierre de touche de votre confiance. Or ſi les ſpéculations euſſent été à vos yeux un crime capable de vous rendre un homme ſuſpect, par quelle inconſéquence auriez-vous choiſi un complice de ce crime pour lui livrer tous vos ſecrets ?

Ah ! revenez à la vérité, & ceſſez de vous noircir vous-même de tant d'actions ou abſurdes ou odieuſes. Il reſte encore une gloire à celui qui s'eſt ſouillé d'un crime, c'eſt d'en faire l'aveu.

Et ne ſeroit-il pas préférable, cet aveu, de quelque confuſion qu'il dût vous couvrir, au rôle que vous vous impoſez ?

Tort, « dites-vous, » eſt le plus honnête des hommes, & » je lui ai retiré ma confiance. »

« Je ne lui ai retiré ma confiance que quand j'ai dû le » *ſoupçonner ;* je ne l'ai pas *ſoupçonné*, & je lui ai retiré ma » confiance ».

« Je lui ai retiré ma confiance en Mars, ce qui ne m'a pour» tant pas empêché de lui confier, jusqu'au 20 Avril, les » secrets d'une négociation à laquelle tenoit le repos de l'Eu» rope (1) ».

« Je lui ai retiré ma confiance, parce qu'il spéculoit » dans les fonds; & je l'ai donnée au sieur Roger qui spé» culoit avec lui. »

« Il m'étoit attaché, je l'aimois; en lui laissant faire son » travail, il évitoit un précipice, & s'enrichissoit; je l'ai em» pêché de faire ce travail; je l'ai poussé dans ce précipice, & » j'ai tenté de le réduire à la misere, en le couvrant d'infa» mie (2) ».

En vain ce portrait est tracé de votre main, personne ne vous y reconnoîtra; votre caractere n'a rien de si révoltant encore, & vous êtes justifié.

On vient de voir que « je n'ai point cessé d'être dans » votre confidence, quoique vous ayez sçu très-positivement » que je jouois dans les fonds. » Ce n'est pas tout:

Vous saviez que je jouois sous votre nom. Auriez-vous pu l'ignorer?

Vous dites, *que je n'ai pu animer la confiance, comme je l'ai fait, qu'en publiant votre nom sur les toits* (3).

Si j'ai publié votre nom sur les toits, Ambassadeur attentif, soigneux & vigilant: il a donc retenti à vos oreilles?

Ce n'est point une phrase vaine que celle dont vous vous êtes servi? Le bruit universel à Londres étoit que vous spé-

---

(1) Mémoire de M. de Guines, page 11.

(2) Toutes ces absurdités se trouvent dans le Mémoire de M. de Guines, pages 12, 13, 61, & dans ses Requêtes.

(3) Cinquantiéme réponse de l'interrogatoire de M. de Guines.

culiez

culiez dans les fonds; les papiers anglois ont répété cent fois votre nom & celui de vos Agens (1). Dans l'hôtel chacun le croyoit; & sur la plus légere question le premier de vos gens vous auroit instruit. Au lieu d'éloigner les Négocians qui opéroient, c'est chez-vous que se tenoient presque toujours nos conférences; j'ai prié, pressé, tourmenté le sieur Bourdieu, l'un d'eux, de se présenter devant vous. (2) Et vous n'auriez pas sçu que je spéculois en votre nom ?

---

(1) Un des Banquiers Anglois dépose » qu'il étoit notoire que l'Ambassadeur de France » jouoit dans les fonds, & qu'un certain imprimé, intitulé le *Diable*, qui paroissoit » dans une Gazette journaliere, qui s'appelle *l'Aviseur public*, en a fait plusieurs fois » mention, en mettant publiquement le nom de l'Accusé, &c. ». Il n'y a pas jusqu'à votre Chirurgien Capel qui ne soit convenu, sçavoir, *qu'il étoit question de mes spéculations dans les Gazettes.* Confrontation de Capel.

(2) Voici comment il rend compte de ce fait dans sa déposition, à la requête de M. de Guines: *Le sieur Tort fit plusieurs tentatives pour induire le Déposant à voir lui-même ledit Comte de Guines, pour discourir ensemble sur l'opération des fonds, dans le temps que le Déposant différoit d'opinion d'avec Son Excellence; que dès le commencement des opérations, ledit Tort sollicita le Déposant de se procurer de Paris une lettre d'introduction*, (pour se procurer cette lettre, le sieur Bourdieu écrivit au sieur Ray de Chaumont, Intendant & Directeur des Invalides, sa lettre existe) *sur laquelle Son Excellence pût recevoir le Déposant, sans causer de soupçons aux sieurs Garnier & Francès, qui paroissoient en avoir sur son jeu.*

Dans sa confrontation plus précise encore, M. de Guines fait les questions, & le sieur Bourdieu les réponses suivantes. « *D.* Tort a-t-il persisté constamment à » vous procurer une audience de M. de Guines? *R.* Lorsqu'il vit que mon opinion » étoit fort différente de celle de M. l'Ambassadeur, il me pressa de l'aller voir. » *D.* Pourquoi n'êtes-vous pas venu me parler? *R.* Le mal étoit déja fait. Tort » m'ayant représenté que vous persistiez dans le même sentiment, je n'avois aucun » lieu d'espérer de pouvoir vous en faire changer; d'ailleurs je ne voulois pas vous » dire que je jugeois plus justement que vous sur ce qui se passoit. » *Observations de M. de Guines.* « Il insinua que j'avois tâché dedans mes dépositions & ma con- » frontation, de faire accroire, contre la vérité, que Tort m'avoit engagé & » même pressé de faire visite à M. de Guines, quoique dans le fait Tort avoit » tâché de m'en détourner. *R.* Bien loin de m'en détourner, Tort m'a souvent » prié de lui faire visite; & dans les especes de débats que j'ai eu avec Tort, au

Si vous prétendez que le cri général ne vous a jamais rien appris (ce qui n'eſt pas croyable), nierez-vous que les avis particuliers n'euſſent dû vous deſſiller les yeux ?

Boyer, votre Intendant, a dépoſé : *que dès le commencement de Décembre il s'eſt apperçu des démarches & des mouvemens que je me donnois pour jouer dans les fonds publics; qu'il feignit d'entrer dans mes vues, ce qui le mit à même de voir ma conduite.* Il dit dans un autre endroit : *que je lui fis part de mes projets, & qu'il fit frime de m'écouter pour mieux connoître mes démarches.* Vous convenez, comme je l'ai déja obſervé, que ce Boyer *vous avoit donné avis d'une partie de mes projets.* Or, ces projets, ſelon vous, étoient de jouer dans les fonds ſous votre nom; vous avez donc eu *avis* que je projettois de jouer dans les fonds ſous votre nom (1).

« C'eſt », viendrez-vous peut-être objecter, » Boyer, un » domeſtique jaloux qui m'a donné ces avis, auxquels je n'ai » pas même fait attention ».

Soit encore ; mais ſi un homme de poids tenant à vous par les liens du ſang, ſi votre oncle a ſçu par moi que je ſpéculois dans les fonds pour votre compte, pourriez-vous diſconvenir

---

» ſujet de la différence de l'opinion que Tort me rendoit de la part de M. de Guines, » & de la mienne, Tort m'a dit pluſieurs fois, avec impatience, pourquoi n'y » allez-vous pas vous-même lui parler, ou expreſſions de cette nature. » Dans la ſuite de cette confrontation, il cite M. Glover, homme du premier mérite, & ſingulierement eſtimé en Angleterre, auquel il avoit rendu compte des efforts de Tort pour l'engager à voir le Comte de Guines ; *& M. de Guines ſe garda bien de contredire ce qu'il venoit d'expliquer relativement à M. Glover.* Au reſte, que l'on ſache que le ſieur Bourdieu, dont M. de Guines voudroit pouvoir faire prendre une idée équivoque, eſt un Banquier d'une probité rare & l'un des plus connus & des plus accrédités de l'Europe ; tel enfin que M. le Comte lui-même n'a pas balancé à le faire entendre.

(1) Quoique Boyer ne fût plus à Londres au moment des ſpéculations, il n'en a pas moins ſçu les opérations que je faiſois ; cela eſt prouvé par une lettre de lui en date du 14 Février 1771, qui eſt jointe au procès.

qu'il a *dû* vous en écrire, & que vous avez *dû* vous rendre à ses avertiſſemens ?

Il me ſemble que non. Eh bien ! j'avois *chargé Delpech de beaucoup de choſes pour le Commandeur de Guines, & de lui faire part que j'avois bien fait mes affaires depuis que j'étois à Londres, que j'eſpérois faire encore mieux celles de ſon neveu, par le moyen des Négocians, &c.* (1). Delpech s'acquitta de ſa commiſſion, M. le Commandeur me répondit & je montre ſa lettre.

Ce 15 Mars au ſoir.

MON CHER TORT, *je ſuis un peu ſurpris de n'avoir plus oui parler de vous depuis l'envoi des cinquante louis qui me furent remis par Mandeville, & l'emploi que vous me mandiez que j'en devois faire par une lettre que je reçus en même-temps; je l'ai été davantage quand j'ai vu arriver M. Delpech, qui m'a fait bien des complimens de votre part & rien autre.* « Il eſt » enſuite queſtion d'une Dame qui danſoit des Allemandes & » qui avoit mis ſon danſeur à la porte ; de la franchiſe de » l'Ecrivain ; d'argent prêté, de billet refuſé ; de Sganarelle » dans le Médecin malgré lui, &c. » *Si vous entretenir d'elle vous fait plaiſir, au moins vous voyez, mon cher Tort, que je vous ſers ſur les deux toîts. Je vais actuellement vous parler de moi.*

Ce 16 au ſoir.

Je ſuis, Dieu merci, veuf depuis ſix ſemaines, comme vous ſçavez, mon cher Tort, & la ferme réſolution que j'ai priſe de rétablir mes affaires, fait que je ſuis plus content que jamais

(1) Dépoſition du ſieur Delpech.

que la demoiselle Sophie ait changé de quartier, quoiqu'elle n'étoit & n'auroit jamais été embrillantée de ma façon ; entre ici & la fin de Décembre j'épargnerai 4000 liv. que j'emploierai à boucher un trou, &c ..... Comme il est un peu cinique, M. le Commandeur, & que je destine ce Mémoire à des hommes honnêtes, je passerai ce qui suit, pour venir à quelque chose de plus essentiel. *Je me porte bien pour mon âge, voilà le principal*, *ET EN VÉRITÉ VU LES CIRCONSTANCES, LA POSITION DE MON NEVEU M'INQUIETE PLUS QUE LA MIENNE* (1)........

P. S. *J'OUBLIOIS DE VOUS DIRE QUE LE SIEUR DELPECH PRÉTEND QUE VOS AFFAIRES VONT BIEN. TANT MIEUX, SUR-TOUT S'IL N'Y A POINT D'INCONVÉNIENT.*

---

(1) Voici les passages qui peuvent être interpolés, si l'on veut, dans les deux lacunes. Comme je me lasse de copier des choses qui n'ont aucun trait à mon affaire, je crains qu'à son tour on ne se lasse de les lire.

A la fin de l'année prochaine je pourrai enfin dire que j'aurai un écu à moi ; & je n'ai pas pu le dire depuis quarante-deux ans. Ce n'est pas ma faute, encore moins celle de mon neveu. Il vaut mieux plus tard que jamais........

Moi, je suis sûr, avec du tems & de la patience, de m'en tirer, & de m'en tirer en ne manquant cependant de rien, & sans être à charge à parens ni à amis. Comme nous ne vous envoyons pas souvent des courriers, nous vous en envoyons deux, il ne nous reste plus qu'Osou.

Dites à mon neveu que j'ai vu aujourd'hui celui qui m'a promis du vin de Tokai ou de S. George pour la fin de Juin, & qui m'a protesté & assuré qu'il seroit meilleur que les douze bouteilles que je lui ai envoyées d'abord. Ainsi soit-il. Bon soir, mon cher Tort, je n'y vois plus ; j'ai de la peine à écrire le soir. Recommandez à mon neveu le cheval de Madame de Pange, il est bien singulier qu'il fasse des commissions pour tous gens qui ne se pressent ni ne se presseront de le payer, à commencer, je crois, par Madame de C....., & qu'il ne fasse point celle de Madame de Pange, qui paye. J'ai rapporté le plus de fragmens de cette lettre que j'ai pu ; 1°. parce que dans son premier Mémoire, page 103, à la note, M. de Guines a trouvé fort mauvais que Delpech eût écrit que son oncle disoit *avoir de l'amitié pour moi* : & l'on voit que son ton est assez amical ; 2°. Parce que dans sa réplique au sieur Delpech, M. de Guines me provoque à l'imprimer toute entiere ; mais cela n'est en vérité pas possible.

Vainement M. le Commandeur a-t-il voulu expliquer ces mots, *VU LES CIRCONSTANCES*, par l'obligation où vous vous trouviez de faire des dépenſes qui excédoient vos revenus ; tout homme qui dépenſe au-delà de ſes revenus ſe ruine à coup ſûr, & ce n'eſt pas de *l'inquiétude* qu'il faut avoir alors ſi l'on s'intéreſſe à lui, c'eſt du *déſeſpoir*. On n'eſt inquiet que lorſqu'il s'agit d'un événement incertain, d'où peut dépendre notre ſort ou celui de ceux que nous aimons. Or à cette date quel événement incertain pouvoit *l'inquietter ſur votre poſition*, ſi ce n'eſt le ſuccès des *ſpéculations ?* Delpech eſt précis, il a parlé à votre oncle, *de la maniere dont je comptois faire vos affaires avec les Négocians*, des *ſpéculations ;* & la phraſe de ce dernier ne ſera claire que quand on l'appliquera aux *ſpéculations*.

Quant à ce qui me concerne, l'auteur de la lettre a prétendu que le *P. S. vos affaires vont bien*, *tant mieux*, *ſur-tout s'il n'y a point d'inconvénient*, regardoit un commerce prohibé que votre Boyer conduiſoit à Londres ; mais loin que ce commerce allât bien, il eſt prouvé qu'il y avoit une perte conſidérable que Delpech n'ignoroit pas. Il n'a donc pu dire *que cette affaire alloit bien*, il n'a parlé que du bénéfice de 70000 livres que j'avois fait avec le ſieur Morphy, dont j'ai rendu compte ; & c'eſt là-deſſus que M. le Commandeur me félicite (1).

---

(1) A la confrontation je fis interpeller M. le Commandeur de produire ma réponſe à cette lettre du 15 Mars, afin d'expliquer le ſens des paroles qu'il trouvoit myſtérieuſes ; j'obſervai que j'ignorois s'il la produiroit, ou non ; mais j'affirmai qu'on y trouveroit une mention préciſe *du jeu des fonds & de l'intention où j'étois*, *d'engager le Comte de Guines à faire ſur le produit un ſacrifice au témoin, pour le mettre à portée de payer ſes dettes.* J'ajoutai qu'il m'étoit égal qu'il produiſît celle-là ou une autre, & que toutes les poſtérieures étoient pleines de détails précieux à cet égard. M. le Commandeur ne nia pas que je lui euſſe fait réponſe, ni que je lui euſſe écrit pluſieurs fois ; il ſe retrancha ſeulement ſur ſon défaut de mémoire, ajoutant

Il eſt évident, d'après cela, qu'il connoiſſoit mes opérations qui étoient les vôtres; il ne l'eſt pas moins que dès-lors il n'a rien dû vous laiſſer ignorer.

« Il ſe peut », répliquez-vous, « que vous ayez écrit à mon » oncle, & que mon oncle vous ait répondu; mais ai-je écrit, » moi? C'eſt une lettre de moi qu'il faudroit rapporter ».

Vous allez être ſatisfait. Nous étions au mois de Janvier 1771 dans votre cabinet. Vous me lûtes pluſieurs épîtres, une entre autres à M. le Baron de Buzenval, alors à Paris. Que lui mandiez-vous? « Que vous alliez faire des opérations ſur la » Bourſe de Londres, leſquelles vous produiroient dans peu » 5 ou 600,000 livres (1) ». Cela eſt-il clair?

Quand le Juge, en vous interrogeant, vous rappella cette lettre, en niâtes-vous l'exiſtence? Non.

En niâtes-vous le contenu? Pas davantage.

Etonné, confondu, vous convîntes en biaiſant, *que vous aviez mandé les variations que les événemens de la paix ou de la guerre faiſoient éprouver aux fonds publics, & les fortunes qui pouvoient en réſulter* (2). LES FORTUNES QUI POUVOIENT EN

---

néanmoins encore, qu'il ſe reſſouvenoit que dans une de ces lettres je lui mandois, que *l'Angleterre étoit un pays de reſſource.* Aſſurément c'eſt avouer, que de rapporter un paſſage pareil. Au reſte a dit: *qu'il a brûlé toutes les lettres que Tort lui a écrites.*

Je le fis prier de nous communiquer quelques-unes de celles de ſon neveu. A dit: *qu'il a brûlé toutes les lettres que ſon neveu lui a écrites.* C'eſt un tic de famille. M. de Guines, qui n'écrit que pour en impoſer au Public, a fait imprimer dans la Réplique à Delpech, que ſon oncle m'avoit réduit *à un ſilence humiliant*, ſur l'interprétation de ſa phraſe. Cela eſt fort bon pour le Public. Mais les Juges! mais la conſcience! On trompe rarement les premiers & jamais l'autre.

(1) M. le Baron de Buzenval fit réponſe « qu'il n'entendoit rien aux opérations » de finance, & qu'il ne ſavoit que conduire des bataillons ». Je demandai à M. de Guines, dans notre confrontation, qu'il lui plût repréſenter cette réponſe. Il ne le put pas à cauſe du *tic;* elle étoit brûlée.

(2) *Nota benè* que c'eſt ici ſa quarante-ſixieme réponſe, & que dans la trente-troiſieme M. le Comte *ne ſe rappelle rien ſur les variations des fonds.*

RÉSULTER ! Et que pouviez-vous dire de plus, à moins d'un aveu formel ? Vous vous en rapportez à M. de Buzenval, dites-vous ; & moi j'invoque à mon tour sa loyauté, sa véracité. L'honneur, idole d'un preux Chevalier comme lui, me garantit son témoignage & votre honte (1).

Maintenant êtes-vous rendu? Et reste-t-il quelques nuages dans l'esprit de mes lecteurs ? Ils sont tous dissipés. Mais il vous reste à vous un dernier retranchement, je vous y vais suivre.

« Vous avez », articulez-vous, « divulgué mon secret, » vous en faites parade, vous avez été un traître, & l'on ne » doit point ajouter foi à celui qui allegue sa propre turpi- » tude (2) ».

Si je fus un traître, M. le Comte, en divulguant votre secret, je n'ai donc point abusé de votre nom, & vous êtes un calomniateur.

Je me laverai de votre imputation, & déja vous ne pouvez plus vous laver de la mienne.

Lorsque vous vous ouvrîtes à moi sur votre dessein de spéculer dans les fonds, & que vous m'en confiâtes l'exécution, vous me demandâtes le secret ; je vous le promis ; & que ne m'a-t-il pas coûté, ce secret funeste !

J'en fis part aux sieurs Monval, Roger, Vachon & Delpech ; pouvois-je m'en dispenser ? Le premier étoit votre ami, & propre par ses conseils à contribuer à vos succès. Les autres, intéressés à se taire, puisqu'ils vous étoient attachés, me devenoient des Agens nécessaires pour la certi-

---

(1) J'ai prié, supplié avec instance que M. de Buzenval fût entendu : on ne l'a pas jugé à propos ; je crois que la raison en est que le fait a paru prouvé, & que sa déposition auroit été inutile.

(2) Mémoire corrigé, page 42.

tude & la célérité de vos opérations. De plus, comme je vous l'ai dit (1), il eſt dans mes principes qu'un honnête homme doit ſe donner des témoins de ſa conduite. Vous pouviez mourir (car ce qui m'arrive, jamais je ne l'aurois prévu), mille autres accidens qui ſont dans l'ordre des choſes pouvoient ſurvenir, & alors j'aurois eu recours à l'atteſtation de ces honnêtes commenſaux. Votre ſecret ils l'ont gardé; il ſeroit encore renfermé dans leur ſein, ſi vous-même ne le leur aviez arraché.

Je devois auſſi, il eſt vrai, d'après nos conventions, engager les Négocians à opérer pour un de mes amis de Paris; mais cette fable abſurde qui ſauvoit votre amour-propre vis-à-vis de moi, j'ai toujours été perſuadé que vous l'appréciiez ce qu'elle valoit, & que vous étiez bien certain qu'il m'étoit impoſſible d'établi la confiance ſur un pareil fondement. J'ai donc plus conſulté votre véritable intérêt que vos ſcrupules de gloire.

Ces détails que vous eſſayez de tourner aujourd'hui contre moi (2), atteſtent ma ſincérité. Si j'avois ſoutenu que vous m'aviez expreſſément chargé de décliner votre nom aux Anglois, qui m'auroit convaincu de menſonge? Je ne l'ai pas dit, parce que je dis toujours la vérité, me fut-elle contraire. Au fait, cette indiſcrétion ne pouvoit vous nuire, les Banquiers avoient les plus fortes raiſons pour ſe cacher eux-mêmes; un ſeul événement étoit capable de les obliger à ſe compromettre, ainſi que vous, en révélant vos liaiſons mutuelles, c'eſt celui où, venant à perdre, VOUS NIERIEZ VOS DETTES.

Cet évenement, dont je me ſerois indigné d'entrevoir ou

---

(1) Confrontation avec le M. Comte de Guines.

(2) Mémoire corrigé, page 41.

de soupçonner la possibilité, arrive, & tout éclate. Dès-lors, qui vous a trahi? Vous-même. De qui allegue-t-on la turpitude? De vous-même. Dès-lors, M. le Comte, je ne suis point un traitre; je suis un Agent fidèle que vous cherchez à rendre victime de votre mauvaise foi.

« Je spéculois dans les fonds CHEZ VOUS, DEVANT VOUS » OUVERTEMENT, pour ainsi dire ».

Les avis réitérés de Boyer, de M. Francès, de M. l'Ambassadeur d'Espagne, votre aveu enfin prouvent que vous l'avez sçu.

« Je spéculois en VOTRE NOM».

La notoriété publique qui ne sçauroit échapper à un Ambassadeur; les nouvelles politiques dont il doit faire sa principale occupation; les avertissemens d'un domestique que vous trouvez zélé; mes confidences à votre oncle; vos lettres particulieres; tout se réunit pour vous convaincre que vous en étiez instruit.

Cependant vous ne m'avez pas retiré votre confiance, vous ne m'avez pas renvoyé, vous n'avez fait aucune plainte, vous n'avez pris aucune précaution. J'ÉTOIS DONC VOTRE AGENT? « Ne point empêcher » crient la raison & la loi « ce qu'on » peut empêcher, c'est consentir (1) ».

Et *si vous avez approuvé mes opérations*, *si vous avez tâché de les faire réussir?*

Qui pourroit contester mon agence?

« On n'a jamais de certitude mathématique des intentions, » on n'en a qu'une probable. . . . Cependant la nature de la

(1) *Qui non impedit quod impedire potest, consentire videtur.* Elle est de toutes les Nations, cette loi. Chez les Hébreux, un mari qui gardoit le silence lors d'une promesse de sa femme, étoit obligé par cette promesse: *Si audierit vir & tacuerit nec contradixerit sponsori, reddat quodcumque promiserat.* num. cap. 30. ℣. 12.

» société humaine ne souffre point que des intentions suffisamment indiquées soient sans efficace ; aussi contastent-elles la » vérité contre celui de qui ces indications suffisantes sont par- » ties (1) ». Tel est le sentiment du célebre Grotius. *De Jur. Bel. ac pac.* Cap. IV. §. 5, L. II.

De quelle maniere démontrerai-je que vous avez approuvé les opérations faites sous vos yeux & en votre nom? Comment ferai-je voir que votre intention étoit un *assentiment suffisamment indiqué qui s'éleve contre vous ?* Par vos œuvres.

Avant de commencer à spéculer, vous souhaitâtes d'être instruit plus particuliérement des diverses manieres d'opérer avec avantage, tant en Angleterre qu'en Hollande, & vous me remîtes sur tous ces objets UN MEMOIRE E'CRIT DE VOTRE MAIN contenant des questions sur lesquelles vous vouliez avoir des réponses précises. Je le communiquai au sieur Bourdieu; (2) il me dicta les réponses que j'écrivis moi-même au-dessous de chaque article; & c'est en cet état que j'ai montré ce Mémoire au sieur Delpech. (3) Vous n'avez pas nié l'avoir composé. Or un écrit pareil, émané de vous, est-il une indication suffisante de votre sentiment sur les opérations? Sans doute.

---

(1) *Signa nulla de animi actibus certitudinem mathematicam habent ; sed probabilem tantùm...... Neque tamen patitur natura humanæ societatis, ut actibus animi sufficienter indicatis nulla sit efficacia : ideò quod sufficienter indicatum est pro vero habetur adversus eum qui indicavit.*

(2) Dépofition du sieur Bourdieu.

(3) *Le sieur Tort montra, à lui Déposant, un mémoire entiérement écrit de la main de M. de Guines, dont les demandes contenoient différens articles qui tendoient à être informé sur lesquels fonds il étoit plus avantageux de jouer, &c. . . . que ce mémoire étoit apostillé de réponses écrites de la main du sieur Tort dans les intervalles qui étoient à chaque question, que ledit sieur Tort dit avoir écrites sous la dictée du sieur Bourdieu.* Dépofition de Delpech. Et M. do Guines dit, pages 56 & 57, que *Delpech ne parle que d'une note de 5 ou 6 lignes.* Cela est vraiment trop fort.

Auſſi, pour vous en défendre, prétendez-vous : *qu'ayant jetté quelques idées ſur du papier relativement aux fonds publics* (1)...... *j'aurai pris ce papier ſur votre bureau & m'en ſerai ſervi pour mes projets.*

Mais ſentez donc tout ce que cette objection a de puéril. Si j'avois pris cette note ſur votre bureau, craignant que le manque de ce papier eſſentiel ne vous frappât & me trahît, jaurois voulu le remettre, après l'avoir fait *ſervir à mes projets.* Mais comment le replacer, rempli de mon écriture? Convenez, M. le Comte, que cette défaite eſt abſurde, & que puiſqu'il répugne, d'après ma conduite, que ces notes étant de vous, j'aie oſé les ſouſtraire, vous me les avez remiſes pour fixer votre plan de ſpéculation. Ce fut vers la fin de Décembre que vous prîtes la réſolution de jouer, & votre jeu a duré juſqu'au 20 Avril.

Le jour, l'heure où j'ai commencé d'agir pour vous ſont conſtatés (2). Je n'ai jamais reçu les bulletins du cours *des fonds*, que je ne ſois allé dans votre appartement vous les donner (3) : jamais les Négocians ne m'ont fait d'objection que je n'y ſois entré pour vous en faire part, & que je n'en ſois ſorti pour leur dire votre réponſe (4). J'ai dans le temps à diverſes repriſes ſollicité le ſieur Bourdieu de vous voir (5). J'ai conféré mille fois avec le ſieur Monval votre ami ſur les avantages & les inconvéniens de vos opérations ; lui-même m'a porté vos ordres à tout inſtant du jour & de la nuit (6) ; je vous ai rendu compte

(1) Interrogatoire de M. de Guines, 21[e] réponſe. Mémoire corrigé, page 57.
(2) Dépoſition & recolement de Roger.
(3) Idem.
(4) Dépoſitions de Vachon, Roger, Morphi, Chollet, &c.
(5) Le ſieur Vachon en dépoſe, voyez en outre ci-deſſus, pag. 40 à la note.
(6) Dépoſition de Roger & Vachon, confrontation du ſieur de Monval.

une fois de mes démarches, par une lettre écrite devant les sieurs Vachon & Roger, posée & laissée sur votre bureau en la compagnie de ce dernier (1) : jamais vous n'avez été en conférence chez Milord Rochford, ou chez des Ministres étrangers, que je n'aie eu ordre de vous attendre dans votre cabinet ; jamais ces derniers ne vous ont rendu de visite que vous ne m'ayez fait dire de ne pas m'écarter, & que vous ne m'ayez fait appeller après leur départ, comme vous en êtes convenu (2) ; d'après les avis positifs qui vous ont été donnés de la réalité de mon jeu, vous n'aviez qu'un pas à faire, qu'un mot à dire pour m'en convaincre ; ce pas, ce mot, vous ne l'avez pas fait, vous ne l'avez pas dit ; il y a plus, vous vous êtes refusé à le faire, à le dire : A quels indices voudriez-vous désormais que l'on pût reconnoître les intentions des hommes, si votre approbation restoit douteuse, d'après ces circonstances par vous reconnues (3) ?

« Vous assurez aujourd'hui que je les ai préparées d'avance pour m'en servir un jour contre vous. Quoi ! j'aurois trompé pendant quatre mois tous les Négocians qui venoient chaque jour à l'hôtel de France relativement à vos immenses spéculations ; j'aurois pendant tout ce temps tenu en haleine votre confiance, celle de M. le Commandeur de Guines, celle de Boyer, du sieur de Monval ; j'aurois mis en défaut la vigilance des sieurs Francès & Garnier ; j'aurois distribué tous les matins un rôle différent aux sieurs Roger, Vachon & Delpech ; & le but de tant de stratagêmes, fruit de la contention d'esprit la plus violente ; mon but auroit été de préparer des circonstances qui

(1) N. 81 de son interrogatoire. M. de Guines ne nie point cette lettre absolument. Voyez de plus le Mémoire de Roger, pag. 12.

(2) Interrogatoire de M. de G. 54e & 55e réponse.

(3) Mémoire corrigé, pag. 10. Confrontations de M. Francès & de Boyer.

ne m'auroient fervi à rien fi j'avois gagné ! Eſt-ce donc que je ne pouvois pas avoir cet efpoir ? Mais, felon vous (1), tant que j'ai eu votre confiance, j'ai pu jouer *à coup sûr ;* admettons votre hypothèfe, vous ne m'avez privé de votre confiance qu'en m'empêchant d'enregiſtrer les dépêches qui ne vous font parvenues à Londres que du 7 au 8 Avril ; or toutes mes opérations étoient ordonnées antérieurement à cette époque. Ainfi, *sûr de gagner*, je me ferois ménagé les moyens de vous compromettre, *comme fi j'avois été sûr de perdre.* Y fongez-vous de débiter gravement des abfurdités de cette force ?

Certainement toutes ces raifons font péremptoires ; mais je vais vous en oppofer de plus triomphantes encore.

Rappellez-vous cette nuit que nous paſſâmes à travailler à vos dépêches dans les premiers jours de Février 1771 : il s'agiſſoit d'expédier le courier, & vous vouliez pourtant qu'à l'ouverture de la bourfe on fpéculât pour vous. Vers cinq ou fix heures du matin, vous m'ordonnez de faire defcendre le fieur Roger, votre fous-Sécretaire alors, & d'aller moi-même chez le fieur Bourdieu le preffer d'opérer. J'éveille Roger ; il me repréfente que n'ayant point été admis à l'honneur de travailler avec vous, peut-être auriez-vous de l'humeur. Non « lui » dis-je, M. l'Ambaſſadeur m'envoie chez fon Agent, c'eſt » de fa part que je vous avertis, dépêchez-vous ». Je le quitte & je vais prendre le fieur Delpech (2) dont je me fais accompagner, ne voulant pas traverfer feul les rues de Londres à cette heure-là. De retour, le fieur Roger m'apprend qu'à huit heures le fieur Garnier étant venu chez vous & ayant demandé de mes nouvelles, vous aviez répondu : « que j'étois couché,

(1) Mémoire corrigé, page 12.

(2) Roger & Delpech ont atteſté ce fait.

» que sur l'observation du sieur Garnier qu'il venoit de ma
» chambre, & que mon lit n'étoit pas même défait, vous aviez
» repris: que je m'étois plaint de mal de tête, & qu'apparemment
» j'avois été faire un tour ». Il étoit six heures quand je vous quittai. En Février, à Londres, est-ce l'heure de la promenade? Non. Puisque vous ne disiez pas la vérité, je l'avois donc dite, moi.

Vous rejettez les inductions qui se tirent si naturellement de ce fait; je le veux bien. Tâchez aussi d'éluder celles qui vont jaillir du suivant.

Confronté avec le sieur Francès, je l'interpelle de me déclarer : « Si lorsqu'il instruisit M. de Guines de mes spécu-
» lations, celui-ci ne le pria pas DE ME FAIRE ÉPIER SECRET-
» TEMENT ; » lui promettant de faire un exemple de *sévérité* en
» ma personne, s'il parvenoit à me prendre *la main dans le*
» *sac* (1).

A dit : « Qu'en effet M. de Guines lui a tenu ce propos,
» & dans les mêmes termes ».

Interpellé de déclarer, « S'il étoit seul avec M. de Guines
» pendant cette conversation » ?

A dit : « Qu'il étoit seul avec M. de Guines ».

Interpellé de nouveau : « S'il a fait part à quelqu'un des
» discours tenus entre lui & M. de Guines dans cette occa-
» sion »?

---

(1) Dans sa vingt-neuvieme réponse M. de Guines avoue : *Qu'il peut fort bien avoir dit au sieur Francès qu'il desiroit qu'il pût acquérir des preuves sur le compte de Tort.* Tout de suite le Juge le presse. M. le Comte répond, sans se souvenir de ce qu'il vient d'avouer : *Qu'il n'a point chargé le sieur Francès, & que celui-ci ne se seroit pas chargé d'être l'espion de Tort.* Et pourquoi non? Peut-on prendre trop de précautions quand il s'agit des secrets de l'Etat? Mais c'est que si M. de Guines a dit cela & que je le sçache, il faut que M. de Guines me l'ait répété; & que s'il me l'a répété, il faut qu'il soit mon complice.

Il me répond : « Que de ſa vie il n'en a fait mention à » qui que ce ſoit. »

Eh ! bien, Monſieur, « m'écriai-je alors » ces diſcours je » les ſçai, je les répete. »

« Vous n'eûtes pas plutôt quitté l'Ambaſſadeur qu'il me fit » appeller. Il me raconta tout ; il m'avertit *de me défier de* » *vous* & de ne voir que rarement & la nuit les Négocians » eſſentiels qui nous ſerviroient d'Agens. En ſortant de chez » lui je vins rendre à mon tour cette ſcene aux ſieurs Roger, » Vachon & Delpech. Tous les trois en furent frappés ; tous » les trois en ont dépoſé très-au-long. Or, je n'ai pu tenir ces » détails que de M. de Guines, & de M. de Guines *approu-* » *vant & s'occupant de mes opérations* ». Je dis : le Juge, le témoin ſtupéfaits ſe regarderent ; & le dernier, emporté par l'évidence de ma concluſion, ne put s'empêcher de manifeſter la conviction intérieure où il étoit de mon innocence.

Je ne doute pas que cette anecdote précieuſe n'arrache en ma faveur le cri général ; j'en vais raconter une autre ſur laquelle j'invoque le témoignage d'un homme qui s'eſt attiré l'eſtime de tout le corps diplomatique, & qui n'eſt pas moins diſtingué par ſes qualités perſonnelles que par ſa naiſſance & les titres qui le décorent, M. LE PRINCE DE MASSERANO. Quand il lira ce Mémoire, je le ſupplie de ſe reſſouvenir ſi lorſque M. de Guines fut le voir *en habit de bal* le 12 Avril, à dix heures du ſoir, il ne conféra pas avec ce dernier ſur le contenu d'une lettre qu'on lui avoit adreſſée de Madrid, dans laquelle on lui donnoit avis de la pente que ſa Cour avoit à accepter les propoſitions de celle de Londres. Cette lettre étoit parvenue à M. le Prince de Maſſerano par la poſte ſimplement ; elle fit le ſujet de la converſation des deux Ambaſſadeurs. Il eſt prouvé au procès

que, d'après cette converſation, M. de Guines voulut ſe retirer du jeu, & que je fis des démarches en conſéquence dès le lendemain. Elles n'eurent point de ſuite, parce qu'il donna peu d'importance à une miſſive venue par la voie ordinaire, & point chiffrée. Après un trait pareil, ſpéculois-je pour vous, M. le Comte, je le demande? Pour décider l'habile Miniſtre que je viens de nommer, lui faudra-t-il autre choſe que le récit de ces détails que je ne puis tenir que de vous? (1) Faudra-t-il autre choſe encore pour completter ma juſtification? C'en eſt aſſez, ſans doute, & tout ce que je pourrois ajouter ſeroit ſurabondant; j'ai comblé la meſure des preuves.

Ainſi, non-ſeulement vous avez approuvé par votre ſilence des ſpéculations faites chez vous & en votre nom, mais vous avez encore contribué de tout votre pouvoir à leur ſuccès. Sont-ce-là des indications ſuffiſantes de vos ſentimens intérieurs? Etes-vous le complice l'auteur, de mes opérations? On n'en doute plus. Et néanmoins quelque tranſcendantes que ſoient les preuves que je viens de développer, je pourrois les abandonner pour m'en tenir au fait:

Que *je ſuis parti de Londres par vos ordres.*

On a vu comment le ſort ſe joua de vos précautions, & trompa nos communes eſpérances.

Le 19 Avril je reçois une lettre de la Dame de Moriencourt; elle m'apprend que Milord Rochford a des nouvelles certaines de la paix, & que les fonds montent à force. Je

(1) M. de Guines a tâché, dans la ſoixante-dix-ſeptieme réponſe de ſon interrogatoire de jetter le ſoupçon d'infidélité ſur les Secretaires de M. l'Ambaſſadeur d'Eſpagne; ces mêmes Secretaires, il les juſtifie page 11 de ſon Mémoire corrigé. Cela eſt tout ſimple. Devant le Juge, il lui étoit avantageux de les faire paſſer pour des perfides; devant le public une ſemblable aſſertion auroit ſon danger. Il s'arrangera: *Le ſage dit ſelon le temps: Vive le Roi, vive la Ligue.*

dînois (1), mon dîner fut bientôt fini. En me levant je tire à part Roger & Vachon, je leur montre le funeste écrit, & j'ajoute que s'il contenoit la vérité, j'étois sûr qu'incessamment j'en aurois la confirmation de votre bouche. Je parlois encore (2) *lorsque le nommé Bruxelles* (3) *votre Valet-de-Chambre vint me dire de descendre par le petit escalier dans votre cabinet*, & *que vous alliez sortir de table pour venir m'y parler.* Je descends; on venoit de vous apprendre ce que je sçavois déja: votre abattement d'abord, votre fureur ensuite, & enfin vos déplorations sur ce coup de foudre seroient aussi difficiles qu'inutiles à rendre. Dans ce premier moment, éperdu, consterné, incapable de prendre un parti, vous me remîtes à dix heures du soir. *A dix heures je me rendis chez vous* (4); & vous ne trouvâtes pas d'autre expédient que de me faire sortir de Londres. Je trouvai, en rentrant dans ma chambre, les sieurs Vachon & Roger, je leur fis part de votre dessein, & je les quittai pour passer chez le sieur Monval, malade alors, avec lequel j'eus une longue conférence. Le lendemain à six heures du matin j'étois à votre chevet; je fis mon possible pour vous faire changer d'avis. Vous insistâtes; & pour me déterminer vous prîtes successivement le ton d'Ambassadeur, d'ami, de suppliant. Je n'y résistai pas, & ayant votre parole pour la sûreté de la créance des Anglois, je m'abandonnai à votre discrétion, pour ce qui me touchoit personnellement.

Avant de partir j'embrassai mes deux confidens, &, pour vous rendre mes comptes, je vous vis encore une fois, ainsi que le sieur Monval. *MON CHER TORT*, me dit ce dernier,

(1) Récolemenr de Roger.

(2) *Idem.*

(3) Le même dont il est question pages 30 & 36 ci-dessus.

(4) Récolement de Roger.

la conduite que tient M. de Guines dans cette occasion n'est point du tout celle d'un homme loyal ; je suis fâché de ne pouvoir lui en aller faire observer les conséquences ; mais faites-vous faire par M. de Guines une reconnoissance de l'argent qu'il vous doit; & si vous pouvez différer votre départ de deux ou trois jours, nous irons ensemble jusqu'à Paris.

Le retard étoit impossible. Vous trembliez de voir à chaque instant arriver quelques-uns des Banquiers qui avoient opéré sous votre nom : ils vous auroient reclamé pour débiteur ; & sans doute en ce moment vous ne vous sentiez pas le front de soutenir devant moi que je n'étois point votre Agent.

Je sortis donc de Londres avec trois cents guinées que vous m'aviez remises.

Pourquoi quittois-je Londres ? Je vous défie, M. le Comte, d'assigner à mon voyage une cause raisonnable, si ce n'est votre commandement (1).

Ou j'avois spéculé pour moi simplement ; ou j'avois spéculé faussement sous votre nom, & dans le dessein de vous faire payer mes pertes.

Mais, dites-moi, dans l'un & l'autre cas, qu'avois-je de mieux à faire que de rester où j'étois ? Dans le premier, comme les Loix Angloises n'accordent, selon vous, aucune action contre ceux qui ont spéculé & qui ont perdu, rien ne m'obligeoit à m'éloigner ; je pouvois espérer même de rentrer en grace avec vous, puisque d'après votre aveu, *mon objet n'étoit pas criminel* (2) ; & j'en aurois été quitte pour l'épithete de *canard*

(1) M. de Guines dit, pages 60 & 61 du second Mémoire, que je le fuyois, *lui*, *lui seul*, *lui*. A quel propos ? Pourquoi me seroit-il devenu si terrible ? Puisque je n'avois pas craint de le tromper, dans le dessein de l'attaquer un jour, je ne vois pas la raison qui m'auroit rendu timide au moment d'accomplir mon projet. M. de Guines me rappelle la leçon d'une mere à sa fille : « Il faut toujours répondre, disoit la premiere, » fut-ce une sottise ».

(2) Lettre inconcevable de M. de Guines au Ministre. Mémoire corrigé, page 71.

boiteux dont vous n'ignorez pas, M. le Comte, qu'on affuble en Angleterre quiconque joue dans les fonds & refuse de payer enfuite. Dans le fecond, quel Pays au monde pouvoit être plus favorable à mes projets? Avec les circonftances, les indices décisifs, les preuves que je vous oppose, comprenez-vous mon avantage en tranfportant de votre hôtel dans la cité, cet arfenal rempli d'armes préparées de longue main, & en pointant de-là contre vous cette redoutable artillerie, avec laquelle je vous foudroie aujourd'hui?

Il refte donc pour conftant que mon voyage eft un monument de complaifance.

Et remarquez comme tout fe rallie à la vérité.

C'eft le 19 Avril que vous avez fçu la paix par l'arrivée du Courrier d'Efpagne.

C'eft le lendemain que vous m'avez fait partir de Londres.

J'en fuis parti à dix heures du matin.

J'étois accompagné d'un domeftique à votre livrée.

J'arrive à Douvres entre huit & neuf heures du foir, & mon premier foin eft de vous écrire, ainfi qu'au fieur Vachon.

Eft-ce là la marche d'un fugitif?

Je reviens à vous.

Vous ne parlâtes pas de moi le Samedi, M. le Comte, ni le Dimanche dans toute la matinée.

Vous avez prétendu m'avoir donné la permiffion au commencement de la femaine d'aller à la Campagne; mais une pareille permiffion ne fe demande point huit jours d'avance, & ne s'accorde point par un Ambaffadeur à l'unique Secrétaire qui fait fes dépêches, pour le jour où il a un courier à expédier. D'ailleurs vous dites dans vos Mémoires (1) que

(1) Pag. 12, premier Mémoire.

c'étoit *pour aller chez des Négocians de mes amis*, & dans votre lettre au Ministre, du 24 Juin 1771, vous avancez m'avoir donné cette permission *à neuf heures du matin, le 20 Avril, pour aller chez la dame de Moriencourt*. De ce que ces deux versions sont très-évidemment contradictoires, on conclura facilement qu'elles sont fausses.

Maréchal étoit parti sans rien dire, il avoit emporté les clefs de l'office & des buffets, & toute la maison avoit été en rumeur.

Il arrive; & de vous ni de personne il ne reçoit la moindre marque d'improbation (1).

Il arrive; le sieur Monval (2) *l'envoye chercher, s'empare de lui par votre ordre, lui demande s'il n'a point de lettres de moi pour vous, le pousse de questions, prend les deux lettres dont je l'avois chargé, & le garde chez lui jusqu'à votre retour.* (3).

Vous convenez: *avoir prié cet Officier de questionner Maréchal, & de le retenir avec lui jusqu'à ce que vous fussiez rentré, ne voulant pas, comme de raison, que ce voyage à Douvres fît la nouvelle de l'anti-chambre, du moins avant que vous en sçussiez toutes les particularités* (4).

S'il est plus clair que le jour que je ne fuyois point, il l'est tout autant que nous étions d'intelligence.

Vous ne vous êtes pas informé de moi le Samedi ni le Dimanche; parce que vous n'ignoriez point mon départ.

Vous n'avez rien dit à Maréchal sur son absence; parce que

---

(1) Confrontation de Maréchal.

(2) Il est étonnant ce M. Monval: son interrogatoire le peint comme l'homme dont la mémoire est la plus ingrate qui soit sous le ciel, à la confrontation il s'est un peu souvenu.

(3) Déposition de Maréchal.

(4) Confrontation de M. de Guines.

vous en étiez inſtruit : ni ſur ſon étourderie ; parce que vous conceviez que dans un moment de preſſe on peut perdre la mémoire.

Vous avez mis en ſtation le ſieur Monval le lendemain pour recevoir Maréchal & le queſtionner à votre place ; parce que vous aviez peur que je n'euſſe parlé.

Il l'a envoyé chercher ; parce que vous ſaviez qu'il devoit être de retour en ce moment.

Il lui a demandé la lettre que je vous adreſſois ; parce que vous aviez dit au ſieur Monval que je devois vous écrire (1).

Enfin vous n'avez pas voulu que la nouvelle de ſon voyage à Douvres ſe ſçût dans l'anti-chambre ; parce qu'elle tenoit à un ſecret qui vous importoit extrêmement.

Et quel pouvoit être ce ſecret ? Que vous m'aviez fait partir de Londres.

Car ſi vous m'avez fait partir de Londres, c'étoit pour me ſouſtraire à la préſence des Négocians.

Si vous m'avez voulu ſouſtraire à leur préſence, vous aviez intérêt à mon évaſion.

Et ſi vous aviez intérêt à mon évaſion, J'ÉTOIS VOTRE AGENT. C'eſt toujours là qu'il faut en revenir. Ce point paroît ici le centre néceſſaire auquel tout vient aboutir comme dans un cercle les différens rayons qui partent de ſa circonférence.

---

(1) Lorſqu'à la confrontation je demandai au ſieur Monval par quelle raiſon il avoit pu imaginer que j'écrirois à M. de Guines, s'il croyoit que je m'étois enfui ſans ſa participation ; & que je lui obſervai que ce ne pouvoit être que dans le cas d'un concert avec ſon Excellence qu'il a pu demander à Maréchal *ſi Tort ne lui avoit pas remis une lettre pour le Comte de Guines* : il fut plus d'un quart-d'heure dans un embarras inexprimable, comme je l'ai fait conſtater alors, & finit par dicter avec les marques de la plus grande agitation : *qu'il avoit été perſuadé que je pouſſerois l'effronterie au point d'écrire au Comte.* Réponſe ſynonime à celle-ci : *Qu'il avoit demandé la lettre, parce qu'il étoit perſuadé que j'écrirois.* Et comment en a-t-il été perſuadé ? parce que cela étoit convenu avec M. de Guines, & que M. de Guines le lui avoit dit.

Ai-je besoin de corroborer ce faisceau de traits, dont chacun en particulier vous perce de part en part ?

J'ai dit : qu'à Douvres je chargeai Maréchal de deux lettres ; l'une pour vous, l'autre pour le sieur Vachon ; toutes les deux passerent dans vos mains, toutes les deux y resterent (1). Que lisoit-on dans celle que je vous adressois ? *Que je vous prévenois que des affaires imprévues & préssées m'avoient obligé de retourner en France* (2) *; que j'espérois que vous me continueriez votre amitié* (3). Il y avoit encore autre chose, mais c'en est assez. Un fripon de Secrétaire qui se sauve après avoir trahi son Maître, écrit-il de ce style à ce Maître qu'il a trahi (4) ? Non, M. le Comte, non il ne demande point *son amitié*, & sur-tout il n'en espere point la continuation ; & quand il écrit ainsi, c'est qu'il a mérité *l'amitié de ce Maître* par des services au-dessus du commun ; & que par une suite des mêmes services, il a lieu *d'espérer* que le *même sentiment* lui sera conservé.

Mais pourquoi ne la montrez-vous point cette lettre ? -- » Je l'ai brûlée «.

Et celle de Vachon ? -- « En ma qualité d'Ambassadeur j'ai » du m'en emparer pour découvrir vos liaisons avec ce der- » nier (5) «.

---

(1) Interrogatoire de M. de Guines, 99e réponse.

A dit : *que Maréchal à son retour a remis à lui répondant deux lettres de Tort, l'une à l'adresse du comparant, l'autre à celle de Vachon.* Monval & le Domestique disent que ce n'est point au Comte que ces lettres furent remises, & que ce fut au sieur Monval. C'est une contradiction ; mais une contradiction pareille est une vétille en comparaison de tant d'autres.

(2) *Ibid.* réponse 100.

(3) Déposition du sieur Thelusson.

(4) La dame de Moriencourt rapporta au sieur Thelusson le contenu de cette lettre ; ce dernier le répéta au Comte devant le Secrétaire d'ambassade, & le Comte en convint. Co nfrontation du sieur Thelusson.

(5) Interrogatoire de M. de Guines, réponse 101.

Y avez-vous trouvé quelque chofe pour ou contre moi? — » *Je déclare qu'elle ne contenoit rien qui pût fervir à votre juf- » tification* (1) ».

En ce cas vous avez dû la rendre au fieur Vachon. — « Non. » J'avois peur d'éveiller les foupçons & de m'ôter dès-lors le » moyen d'intercepter par la fuite votre correfpondance (2) «.

Je vous demande pardon, elle ne vaut rien du tout cette raifon. 1°. Vachon affure que vous lui avez parlé de mon épitre. 2°. Maréchal, à qui vous n'avez pas recommandé le fecret, ajoute dans fa dépofition : *qu'il a entendu dire que le fieur Vachon ne l'avoit pas reçue.* Ainfi vous n'avez point caché au fieur Vachon que je lui euffe écrit.

Finalement, qu'avez-vous fait de fa lettre? — « Je l'ai brulée ». Mais fi cette lettre étoit indifférente à ma juftification, & fi par conféquent elle ne vous inculpoit point, vous l'euffiez remife à fon adreffe. Vous ne l'avez pas remife; donc elle n'étoit point indifférente à ma juftification; donc elle vous inculpoit.

Vous croyez trop facilement que tout eft dit, quand vous annoncez un papier comme brûlé.

Il en eft qui font d'amianthe, incombuftibles ; & ceux-là, par malheur pour vous, portent votre condamnation.

Vous allez voir.

Quand j'eus quitté Maréchal, & trois heures après mon arrivée à Douvres, je fus chez le Maître du Paquebot (3) à qui

---

(1) *Ibid.* réponfe 102.

(2) *Ibid.*

(3) M. de G. croit faire la plus belle chofe du monde en me peignant à Douvres dans l'effroi, l'agitation, & le vif defir de m'embarquer. 1°. De quoi aurois-je eu frayeur ? Encore une fois, que pouvoit fur moi M. de Guines en Angleterre ? 2°. Le fait eft que j'étois arrivé à huit heures & demie, & que je ne vis le fieur

je demandai ſi le Paquebot partoit bientôt. Il me répondit qu'il ne partiroit que dans une heure ; mais qu'il me feroit préparer un bateau ſi je voulois. J'acceptai ſa propoſition; un ſieur Capitaine Osbourn alloit mettre à la voile, je montai ſur ſon bord, & vers les huit heures du matin je débarquai à Calais.

Je fis part au ſieur Caffieri, Directeur de la Poſte, par qui tous vos couriers, M. le Comte, étoient expédiés, & de ma poſition & du ſujet de mon voyage. Il me donna une voiture à vous & je partis tranquillement de Calais à deux heures après midi. A Montreuil je rencontrai le ſieur Salvador, un de vos agens. Dans ce premier moment, je lui tus ce qui vous arrivoit; mais après avoir refléchi ſur ce qui pouvoit réſulter de ma confidence, je réſolus de m'ouvrir à lui; & pour cela je l'attendis à Chantilly.

Au premier mot de mon hiſtoire, le ſieur Salvador ſe récria que nous avions mal à propos perdu la tête. » Retournez » à Londres, « me dit-il, » voilà une lettre de crédit pour » mon neveu; arrangez-vous avec les créanciers de ſon Ex» cellence, & nous prendrons enſuite, elle & moi, tous les » tempéramens qu'elle voudra ». Enchanté des diſpoſitions de cet honnête Banquier (1), j'étois prêt à les accepter, quand

---

Fector, Maître du Paquebot, qu'après onze heures. 3°. Que je fis des objections au ſieur Fector ſur le riſque qui pouvoit ſe trouver à paſſer dans un bateau; qu'il m'encouragea en me diſant que la mer étoit belle, & que ſes quarante ans d'expérience lui permettoient de m'aſſurer que je n'avois rien à craindre. 4°. Ce ſieur Fector eſt convenu *qu'il n'avoit jamais prétendu dire que j'euſſe l'air* EFFRAYÉ, *mais l'air d'un homme* PRESSÉ DE PARTIR. En effet, je l'étois comme tous les voyageurs. Qu'on liſe après cette note la page 19 du ſecond Mémoire de M. de Guines.

(1) M. de Guines auroit dû avoir honte de permettre qu'on imprimât les pages 19 & ſuivantes de ſon mémoire contre le ſieur Salvador. Eſt-ce donc un titre à ſes outrages que des ſervices qu'on lui rend ? Mais devrois-je m'en étonner?

je

je pensai que j'ignorois en quel état pouvoit être votre accommodement, & que ma présence à Londres ruineroit peut-être tout ce que vous auriez fait. Je me déterminai donc à vous écrire par un courier, que je vous dépechai sur le champ. Il étoit chargé de trois lettres, l'une pour vous, l'autre pour le sieur Vachon, & la troisieme pour le sieur Caffiery (1).

Dire comment à Calais ce courier fut arrêté par le sieur Monval, comment celui-ci l'empêcha de passer la mer, comment il le ramena derriere sa chaise, en lui recommandant le secret, &c. &c. ce n'est pas ici le moment; votre lettre & celle du sieur Vachon vous parvinrent, voilà l'essentiel.

J'avois écrit à votre Intendant de me venir voir, par le sieur Salvador que je chargeai de l'instruire des motifs de mon voyage en France (2). Boyer fait part de mon arrivée à M. le Commandeur, qui me l'envoye (3). Je lui raconte tout ce qui

---

Un ingrat ose tout, comme dit Xénophon dans la Cyropédie : *Ingrati animi vitium maximè videtur comitari impudentia : etenim hæc ad turpia quæque, dux maxima esse videtur.* Je vais détruire la fable du prétendu complot entre le sieur Salvador & moi. D'abord, quel but pouvoit avoir ce complot ? M. de Guines est encore à le dire. A quoi bon courir les champs en France, nous voir à Montreuil, à Chantilly, &c. lorsque nous aurions eu tant de facilité en Angleterre ? Mais quand je puis trancher, pourquoi m'amusai-je à discuter ? Que j'aie joué pour M. le Comte ou pour moi, je n'ai su la paix que le 19 au soir, puisque la veille ou le matin j'aurois gagné. C'est le 19 que le sieur Salvador s'est présenté au Paquebot ; or pour venir de Londres à Douvres il faut du tems ; c'étoit donc dans un esprit de prophétie que le sieur Salvador, parti de Londres avant qu'il pût être décidé si j'en partirois, avoit pourtant, selon M. de Guines, demandé à Douvres si je n'étois pas arrivé ? Sans compter que le sieur Salvador avoit eu à Douvres un accès de goutte ; sans compter le discours de Fector qui s'explique & dit : que quand le sieur Salvador lui demanda s'il n'étoit point passé de courier, il entendit *un homme de peine*, un postillon ; donc ce n'étoit pas, & ce ne pouvoit être moi ; donc le complot prétendu n'est qu'une calomnieuse chimere, & tout le reste d'indécentes faussetés.

(1) Dépositions du Courier & de la femme Breban.

(2) Second Mémoire de M. de G. p. 22.

(3) Dépositions de Boyer & de M. le Commandeur.

s'eſt paſſé, je lui remets l'original de la lettre que je venois de vous adreſſer, pour la communiquer à votre oncle, & je lui dis que j'attendrai votre réponſe à Chantilly (4).

En cet endroit, mon mémoire échappe ſans doute des mains du lecteur; il ſe demande, ſi ces faits ſont prouvés, quel vertige vous pouſſe à préſenter ſous les traits d'un perfide & d'un impoſteur celui dont la conduite eſt ſi évidemment marquée au coin de la franchiſe & de la bonne foi? Oui, ces faits ſont prouvés; ils ſont conſtans: & vous êtes mon accuſateur, vous, M. le Comte!

Je l'avouerai, mon cœur ſe ſerre en y ſongeant. Il me prend des accès d'une noire miſantropie. L'argent tyranniſe-t-il donc ſi ſouverainement l'eſpece humaine? Non, non; quand je fais un retour ſur moi, je le ſens, je ne voudrois pas être à votre place pour tout l'or du monde.

Mais revenons à mes lettres. Dites-nous, M. le Comte, ce qu'elles portoient?

Voici votre verſion, pag. 22 du premier Mémoire, & 21 du ſecond.	Voilà la mienne en ſubſtance, telle que je l'ai donnée à la Baſtille.
« Il (moi) me mandoit en » ſubſtance, qu'il avoit ren- » contré le ſieur Salvador, qui » ſe chargeoit des affaires qui » l'avoient obligé de partir de » Londres; QU'IL ETOIT RE- » PENTANT DE CE QUI S'ETOIT » PASSE', QU'IL SE FLATTOIT » QU'IL ME'RITEROIT SON	Je vous mandois, *que tout étoit arrangé, ſi vous n'aviez rien gâté par trop de précipitation: que j'avois trouvé le ſieur Salvador à qui j'avois dit la poſition où vous vous trouviez, & le parti que j'avois pris; qu'il m'avoit conſeillé de retourner à Londres, offrant de faire face*

(4) Second Mémoire de M. de G. p. 24 & 25.

» PARDON PAR UNE CONDUI- » TE PLUS PRUDENTE ET » MEILLEURE. Il me prioit, » dans cette même lettre, de » lui envoyer une permiſſion » de reſter à Paris pour ſa » ſanté. Il annonçoit qu'il » avoit déterminé le ſieur Sal- » vador à venir à ſon ſecours; » que pour l'y amener, il l'a- » voit aſſuré que je lui en ſçau- » rois gré, que je le traiterois » mieux que par le paſſé (1); *aux pertes que vous aviez faites, en prenant enſuite avec vous les arrangemens qui vous convien- droient : qu'une pareille géné- roſité ne méritoit pas que vous le laiſſaſſiez dans l'incertitude de ſçavoir à qui s'en prendre.* Je vous propoſois *de m'adreſ- ſer une lettre oſtenſible qui m'au- toriſât à reſter à Paris pour y finir mes affaires, & y rétablir ma ſanté : qu'elle juſtifieroit celle que je vous avois adreſſée de Douvres, & feroit tomber les propos qu'on pourroit tenir d'après mon départ précipité.* Je vous parlois *du ſieur Bour- dieu dont je croyois la dette peu conſidérable, & je vous offrois de lui faire des bil- lets. Je finiſſois par vous té- moigner l'impatience avec la- quelle j'attendois le retour de mon Courier; & par vous aver- tir que Salvador écrivoit par ce Courier à ſon neveu, qui étoit à la tête de ſa maiſon* (1).

(1) « Ceci étoit relatif à ce que Sal- » vador s'étant un jour introduit chez moi » pour me faire compliment, au mois de » Janvier 1771, ſur les apparences de la » conciliation prochaine entre les Cours, » je l'avois conſigné à ma porte; en ayant » entendu parler comme d'un homme mal » famé ». Mémoires 1er & 2e, pages 21 & 22.

Une note pareille eſt une allégation atroce. Le ſieur Salvador eſt un vieillard qui loin d'être mal famé, eſt auſſi bien reçu à la Cour que M. de Guines lui-même. Dans le tremblement de terre de Lisbonne, le ſieur Salvador, lié d'intérêt avec le Portugal, étoit alors créancier de plus de 12,000,000 liv. de cette Couronne. Il n'étoit point de jour qu'il ne fît pour 100000 écus d'affaires; & il ne tiendroit pas à M. de Guines qu'on le prît pour un prêteur à la petite ſemaine.

(1) Je ferai imprimer à la fin de mon 2e Mémoire cette lettre telle que je l'ai rappellée dans mon interrogatoire à la Baſ-

» que le sieur Salvador n'ayant » aucun recours sur lui, flatté » d'ailleurs de la protection de » l'Ambassadeur de France, » & de l'avantage qu'il pour- » roit en tirer par la suite, s'é- » toit aisément laissé persuader. » Tort entroit encore dans » des détails particuliers sur » des objets de confiance dont » il étoit chargé ».

tille. M. de Guines en promet une réfutation. Je donnerai l'esquisse qu'il en a placée dans son premier Mémoire; & je prierai le lecteur de voir si cette réfutation n'est pas ce qu'elle me paroît: un chef-d'œuvre de déraison.

De ces deux versions, laquelle est la bonne ?

Commençons par détruire la vôtre.

Cette lettre avoit été concertée avec le sieur Salvador; j'en envoyois le brouillon à votre oncle, & dans le même moment, dites-vous (1), le sieur Salvador se présenta, comme créancier de 85000 livres. Mais si ma lettre contenoit que j'avois engagé le sieur Salvador à venir à *mon secours* & non au vôtre, c'est à moi & non à vous qu'il se seroit adressé (2).

Ma premiere lettre, toute indifférente qu'elle étoit, vous en avez fait part aux négocians Anglois, qui vous accusoient de m'avoir fait partir, auriez-vous manqué de leur commu-

(1) Second Mémoire de M. de Guines.

(2) M. de Guines débite avec la plus rare assurance des absurdités & des contradictions qui n'ont point d'exemple. Salvador fait un complot avec moi; ni M. le Comte, ni lui, ni moi, n'en savons l'objet; n'importe. Je suis arrêté & la présence du sieur Boyer effraie ce comploteur au point de le faire écrier *que je suis un coquin qui l'ai trompé.* Il ajoute « qu'il n'a rien à prétendre; qu'il ne demande rien ». *Et tout de suite, craignant d'être arrêté, il s'en retourne honteusement en Angleterre.* Mémoire corrigé, page 23. Qu'est-ce que c'est que les contes de vieille que M. l'Ambassadeur nous débite-là ? Qui, & pourquoi auroit-on en pleine paix fait arrêter le sieur Salvador, lequel ne PRÉTENDOIT, ne DEMANDOIT RIEN ? *Si foret in terris, rideret Democritus.*

niquer cette feconde, fi, comme vous le dites, elle vous juftifioit ?

Je fus mis à la Baftille par vos menées; j'y reftai neuf mois, & vous ne m'y avez pas fait épargner les interrogatoires. Si ma lettre de Chantilly avoit le fens que vous lui donnez, les interrogatoires étoient fuperflus; or vous ne l'avez pas montrée.

Allons plus loin, conçoit-on que j'euffe eu l'audace de répondre à la Baftille, ce que j'y ai répondu, en fachant en votre pouvoir un papier où j'avois configné le contraire, & avec lequel vous pouviez fi facilement me confondre ?

La lettre que vous rapportez n'eft donc pas la mienne.

Eft-ce celle que je rapporte ? Avant d'entrer dans cette difcuffion, examinons ce qu'elle peut produire en ma faveur.

Il faut convenir que fi dès l'abord vous aviez montré ma lettre, & que vous euffiez dit : « Tort m'a écrit en fuivant » toujours fon fyftême ». Cette épître auroit pu paroître finguliere ; néanmoins elle n'eût pas prouvé feule pleinement contre vous ; parce qu'on ne fe fait pas des titres à foi-même ; parce que « perfonne n'eft dans fa propre caufe un témoin » légitime (1) ».

Mais dès que vous en déguifez la teneur ; dès que vous la cachez à tous les regards ; dès que vous finiffez par brûler la copie, & M. votre oncle l'original ; de ce moment elle milite contre vous, elle eft avouée, reconnue ; ce qu'elle contient, c'eft la vérité.

Et que contient-elle ?

Ce dont j'ai rendu compte. Prouvons.

1°. Cette lettre vous intéreffoit perfonnellement, fans cela

---

(1) *Nullus idoneus teftis in re fuâ.*

je vous aurois écrit par la poste & non par un courier spécial.

2°. En conséquence de cette lettre, Salvador s'est prétendu votre créancier (1) : donc je m'y donnois pour votre agent.

3°. Vous n'avez jamais osé l'envoyer aux Ministres ni aux Tribunaux ; donc je m'y donnois pour votre agent.

4°. Rougissez d'avoir soutenu le contraire; *J'ai reçu hier*, écrivez-vous au Ministre, *une lettre de mon Secrétaire, datée de Chantilly, il m'avoue son affaire avec le Juif Salvador. ... Je vois qu'il a eu l'impudence* DE PRENDRE ENCORE *MON NOM DANS CETTE CIRCONSTANCE* (2). J'ai pris votre *nom*, je l'ai pris *encore ;* c'est à vous, à vos paroles que je m'en rapporte : *ex ore tuo te judico.*

Ce n'est donc point une lettre d'excuse, d'aveu de mon crime que je vous ai écrite de Chantilly : c'est une lettre dans laquelle j'ai pris votre nom; où j'ai stipulé vos intérêts comme votre agent ; JE L'ÉTOIS DONC, & je n'étois que cela ; puisque vous avez voulu la détruire.

Je vous l'avois promis que du mulieu des décombres, des ruines, des ténèbres qui vous servent de repaire, j'évoquerois l'évidence. La voilà. Sa présence vous déconcerte, son éclat vous importune, ses regards vous terrassent, l'asyle qui vous cachoit, vous le cherchez, vous l'implorez inutilement ; semblable à ces illusions trompeuses, produites dans nos fables par enchantement, il s'est évanoui en nous laissant l'un & l'autre au pied de l'autel de la Justice seuls avec nos actions. Son image resplendissante de clarté brille sur elles. Ce sont elles qui vont la déterminer, & c'est aussi *par le parallele de votre conduite & de la mienne* que je finirai cette section.

---

(1) Second Mémoire de M. de G. p. 22 & suiv.

(2) *Ibid.*

Jusqu'ici qu'a-t-on vu de mon côté ? Un Secrétaire d'une probité reconnue qui sans intérêt & contre son intérêt a joué sous le nom d'un Ambassadeur. Loin de cacher mes démarches, c'est dans votre Hôtel que je me choisis des confidens, des coopérateurs ; c'est chez vous que j'appelle, que je reçois mes agens ; c'est de votre appartement que sortent les décisions journalieres qui dirigent leurs opérations. Ai-je quitté Londres ? Je pars en plein jour, & quel jour ? celui où vous expédiez un courier ; je vous écris de Douvres ; je vous dépêche un exprès de Chantilly ; & je fais part de ma lettre à votre oncle.

Passons de votre côté. Qu'y apperçoit-on ? un Ministre fastueux réduit à l'alternative de réduire sa dépense ou de jouer dans les fonds & qui prend le dernier parti ; excusant, autorisant, protégeant *son Préposé* dans ses spéculations, & quand elles ont mal réussi le faisant disparoître. Je vais rendre à votre histoire son étendue.

Le lendemain de mon départ, la dame de Moriencourt vient me demander ; on lui dit, » que je n'y suis pas », elle insiste pour vous parler à vous-même, & votre porte s'ouvre. Vous n'étiez pas assez préparé pour soutenir l'abordage, vous laissâtes ce soin au sieur Monval. Le sieur Monval, aussi mal à son aise que vous, cherche à la rassurer sur mon absence ; ses soupçons s'augmentent, elle expose vivement sa situation, son embarras, & vous paroissez sur la scene. Quel rôle y fîtes-vous ? Troublé & ne sachant que répondre à ses représentations : » *ah ! Madame*, lui disiez-vous, *cette affaire va me* » *perdre a Londres ; vous me mettez un poignard dans le sein ;* » *je n'ai pas d'argent ; que voulez-vous que je fasse ?* Vous lui » serriez les mains, vous la conjuriez au nom de Dieu de parler » bas. Elle pleuroit en voyant les larmes inonder votre visage ; » trois fois le sieur Monval qui vous avoit quitté, vint inter-

» rompre ſans fruit cette pitoyable converſation ; ce ne fut » qu'à la troiſieme que vous vous ſéparâtes en lui promettant » de vos nouvelles pour le lendemain (1). »

C'étoit *jour de lever*, quel parti prendre ? Toutes réflexions faites voici à quoi vous vous fixâtes dans votre conciliabule avec le ſieur Monval. » Tort paſſe en Italie. Je n'ai » dit à perſonne qu'il jouoit pour moi ; il n'a point d'écrits » de moi (2) ; je n'ai qu'à le peindre comme un traitre, un » monſtre qui a joué ſous mon nom, & de ce moment j'ai » payé mes dettes. »

Avec cette belle réſolution vous partez pour la Cour ; & là en effet, vous ne m'épargnez point. Je parlerai en ſon tems de toutes les horreurs que vous y débitâtes ſur mon compte, de celles que vous vous permîtes chez vous auprès des ſieurs Francès, Garnier, Theluſſon, de Courcelles, & la dame de Moriencourt. Vous ne me promettiez pas moins qu'un gibet.

Les ſieurs Bourdieu & Chollet viennent vous demander leur payement ; on leur fait dire que Tort les a trompés (3).

Tout cela eſt au mieux pour Londres ; mais il étoit impoſſible de vous borner à l'enceinte de cette ville. Dès que vous me donniez pour un ſcélérat, il falloit avoir l'air de le croire, & conſéquemment faire d'autres démarches, leſquelles néanmoins ne dérangeaſſent en rien l'économie de votre plan.

En voici la ſuite.

---

(1) Dépoſition de la dame de Moriencourt.

(2) M. de Guines, qui ſe fait des armes de tout, obſerve que j'ai dit qu'il m'offrit un paſſeport ſigné de ſa main, & que cela ſeroit contradictoire avec les précautions qu'il avoit priſes. Je réponds à ſon Excellence que je ne pourrois rien conclure d'un paſſeport ſigné d'elle, & que j'aurois rempli ou fait remplir de mon nom, parce que les Secrétaires ont toujours de ces ſortes de certificats ſignés par paquets.

(1) Une preuve en paſſant qu'Herzuello étoit payé, c'eſt que dans ce premier moment il n'eſt rien venu réclamer.

Il

Il étoit convenu entre nous que je me rendrois à Turin. Vous prenez la plume, & vous envoyez mon ſignalement à tous les Commandans des places frontieres de *la Hollande* ; j'allois à Turin, *& vous les priez de me faire arrêter.*

Maréchal vous avoit dit : » Je l'ai vu s'embarquer pour Ca- » lais » : Vous étiez donc bien certain que j'étois en France. Dans ce moment, vous écrivez une lettre fulminante à votre oncle ſans néanmoins *le prier de me faire arrêter ;* & le même courier en porte une au Miniſtre de quatre lignes vagues (1), dans laquelle vous vous gardez bien de marquer que je vais paſſer à Paris, ou tout au moins que je ſuis dans le royaume ; vous vous gardez fort ſur-tout *de prier qu'on m'arrête*, cela eſt bon pour les Gouverneurs de Lille, de Dunkerque, de Valenciennes, pour l'Ambaſſadeur de France à la Haie où je n'irai point ; pour Verſailles, il n'eſt pas encore tems : mais, le *26* Avril par exemple (2) quand j'aurai devant moi ſept jours depuis mon départ, cinq jours que vos nouvelles mettront à parvenir, cinq jours à peu près pour donner des ordres ou pour me rejoindre ; c'eſt-à-dire, quand j'aurai pu traverſer la France en caroſſe de voiture, alors vous écrirez *par la poſte* au Miniſtre contre moi, & de la bonne encre encore.

Vous prendrez les termes *d'horreurs*, de *trame ourdie*, *d'infamies atroces*, *d'impoſtures groſſieres*, &c. dont vous formerez votre exorde. Vous ne parlerez de vous qu'amfigouriquement, de façon qu'il ſoit impoſſible de comprendre que

---

(1) M. de Guines eſt convenu à la confrontation que cette lettre n'avoit que quatre lignes, & qu'elle ne contenoit aucun détail.

(2) M. de Guines a ſes copies de lettres avec les époques, n'ayez pas peur qu'il en date une préciſément. C'eſt tantôt du 24 au 25 qu'elles ſont écrites, puis du 28 au 30, (ſecond Mémoire, pag. 71 & 72) puis il n'y a plus de date. O ! comme c'eſt un métier gênant d'aller toujours contre la vérité ; que de précautions il faut employer, & ſans ſuccès !

j'aie ſpéculé dans les fonds publics ſous votre nom. Vous repréſenterez : *qu'il eſt de la plus grande importance de me réclamer en quelqu'endroit que je me ſois réfugié.* Afin de bien expliquer de quoi je ſuis coupable, vous direz : *que vous avez les preuves les plus claires*, que j'ai, quoi? volé, brûlé, aſſaſſiné? Non : *que j'ai donné & fait donner des nouvelles de vive voix & par écrit.* Et ces nouvelles intéreſſent-elles l'Etat, le Gouvernement? Point du tout. Vous ajouterez tout de ſuite : *que l'objet à la vérité n'étoit pas criminel.* Enfin de quoi étoit-il queſtion? *qu'il s'agiſſoit ſeulement de prévoir la hauſſe ou la baiſſe des fonds publics, mais que je n'en ai pas moins trahi mon devoir.* Et comment? *j'ai mal pénétré la vérité, je l'ai mal expoſée ; puiſque les opérations qui s'en ſont enſuivies ont été ſi mal vues, ſi mal dirigées.*

Oui, M. le Comte, j'ai toujours bien compris que c'étoit mon grand crime que *ces opérations* PAR VOUS *ſi mal vues & ſi mal dirigées ;* mais le Miniſtre n'y comprendra rien, ſur-tout ſi vous avez ſoin de continuer par dire : que *l'intention étoit la même ; & qu'il eſt vraiſemblable qu'une affaire plus importante, qui m'auroit été confiée* (1), *ne ſeroit pas demeurée plus ſecrette.* Vous terminerez en intéreſſant *toutes les Puiſſances de l'Europe*, ce qui eſt une phraſe d'Ambaſſadeur, *à ce qu'il ſoit fait de moi un exemple frappant* (2), &c. &c.

D'après cette lumineuſe dépêche, le Miniſtre qui ne verra pas que des *nouvelles données*, ſur-tout ſi *l'objet n'eſt point criminel*, méritent qu'on me réclame, & qui raiſonnablement ne croira pas qu'on doive me condamner *ſur une intention* ou ſur la *vraiſemblance de ce que j'aurois fait*, mais ſur ce que j'ai fait ; le Miniſtre, dis-je, me laiſſera fort tranquille, en quel-

(1) Vous ne m'aviez donc pas ôté votre confiance?

(2) Sur cette lettre, tout homme impartial doit juger M. de Guines. On peut la lire pag. 71 de ſon Mémoire corrigé.

qu'endroit que je me ſois réfugié ; & vous à Londres, vous direz à tous vos créanciers : » il eſt clair que Tort vous a » trompés, que c'eſt un impoſteur ; car il eſt en pays étran- » gers, car j'ai fait tout ce qui dépendoit de moi pour le » faire arrêter ; car, liſez mes lettres ».

Cependant mon courier de Chantilly arrivé à Calais, remet au ſieur Caffieri le billet par lequel je lui mande : » de le faire » promptement traverſer, de freter même un bateau ſi le » paquebot n'eſt pas prêt ; que je n'irai point en Italie, & » que j'attendrai votre réponſe à Chantilly ».

En ce moment abordoit le ſieur Monval, votre confident, le pivot ſur lequel vos projets avoient roulé en Angleterre ; il deſcendit à l'auberge où mon exprès ſe rafraîchiſſoit en attendant que le bateau qui devoit le porter à Douvres fût préparé. La préſence d'un homme envoyé de ma part troubla le débarqué ; il le queſtionna long-temps ſur mon ſujet, & fit enſuite appeller Caffieri, qui le connoiſſoit pour votre ami, avec lequel il s'enferma *pendant plus de deux heures dans une chambre* (1). Dans cette conférence, le ſieur Monval me fait écrire par le Directeur (2) ; *il inſinue*, *lit*, *approuve la lettre*, & on la remet à mon Commiſſionnaire. Alors plus de paſſage pour celui-ci ; mes paquets lui ſont ôtés, le ſieur de Monval s'en charge, il le fait monter derriere ſa chaiſe, lui défend de m'en parler ; & me le ramene à Chantilly, comme on a déja vû.

J'apperçus le ſieur Monval par haſard pendant qu'on relayoit ; je lui fis dire : que *quelqu'un de ſa connoiſſance vouloit lui parler ;* il répondit qu'il ne connoiſſoit perſonne *à Chantilly*. Je renvoyai l'avertir *que c'étoit moi*, *Tort*, *qui le demandois*. Il répliqua bruſquement : *qu'il n'étoit pas fait pour me parler ;*

---

(2) Confrontation du ſieur François-Touſſaint Bouvillié.

(3) Dépoſition & confrontation de Caffieri.

cette réponse polie, le Courrier *n'osa me la répéter;* mais il me dit: *Monsieur, il y a ici quelque manigance, M. de Monval savoit bien que vous étiez ici, quoiqu'il fit semblant de vouloir l'ignorer vis-à-vis de vous* (1). Le sieur Monval partoit.

La lettre de Caffieri portoit en substance: *qu'il me conseilloit de prendre la fuite, parce qu'il y avoit des ordres pour me faire arrêter par-tout* (2).

Si ce fut par un tendre intérêt que le sieur Monval, *mon bon frere* (3), dicta cet avis à Caffieri, je demande pourquoi il ne me le confirma pas en passant?

Et si ce ne fut pas dans un accès d'affection fraternelle, je demande pourquoi il le dicta?

Rien de plus simple. Si j'avois été criminel, il m'auroit fait arrêter sans difficulté; mais j'étois innocent, il le savoit; comment avoir la hardiesse de me proposer en face de fuir? Il me fit écrire, refusa de me parler, & crut m'épouvanter par cette conduite.

Il vous avoit donné des nouvelles de Calais, M. le Comte, en vous faisant tenir mes lettres; il vous instruisoit de ce qu'il avoit appris de moi; du stratagême qu'il mettoit en usage pour me faire gagner le large; & sans doute il vous conseilloit de ne me point ménager.

En effet, vous ne pouviez plus reculer. Vous m'aviez dénoncé hautement comme un voleur, comme un traitre & comme un fourbe.

Vous aviez dit ou fait dire à tous les Banquiers que vous ne leur deviez rien, & que vous ne les connoissiez pas.

Il n'y avoit plus moyen d'en revenir.

---

(1) Confrontation de François-Toussaint Bouvillié.

(2) Déposition de Caffieri.

(3) Voyez ci-dessus, page

Dans le fond, que vous propofois-je ? des arrangemens, des termes, des emprunts & toujours finir *par payer.*

Votre nouveau fyftême avoit bien un autre mérite : il eft vrai qu'en le fuivant j'étois diffamé, déshonoré ; peut-être renfermé pour long-temps, pour toujours ; mais vous conferviez dans une égale intégrité votre réputation *& votre bourfe.* Il n'y avoit point à balancer.

Auffi avez-vous écrit au Miniftre, en recevant ma lettre, que « j'étois une bête & un fripon, & que je ne devois pas » pouvoir échapper, &c. » (1)

On remarque dans vos miffives le progrès que le deffein odieux de me perdre pour fauver votre argent, fait dans votre efprit. On fent qu'à mefure que vous vous accoutumez à cet affreux projet, votre main s'affermit. La premiere de vos Lettres ne dit rien ; la feconde n'eft qu'un galimatias, où l'on apperçoit le remord qui vous tire fans ceffe par la manche ; la troifiéme eft encore obfcure ; la quatriéme, dit ce qu'elle veut dire.

Pour moi, j'attendois tranquillement à Chantilly ; j'y faifois faire du linge (2) ; ce qui n'annonce guères un coupable effrayé & preffé de fe fauver.

Le Samedi, vers les cinq ou fix heures, arrive le fieur Delpech avec un ami. Boyer l'avoit preffé d'aller à Chantilly m'inviter à fortir de France, à caufe des ordres que M. le Commandeur de Guines menaçoit d'obtenir (3). Si j'avois pris

---

(1) Vous êtes lefte, M. le Comte : il me femble pourtant que fi je vous avois joué pendant quatre mois, je ne ferois pas fi *bête.* Optez : fi je fuis *un fripon*, je ne fuis pas une *bête* ; fi je fuis une *bête*, je ne fuis pas un *fripon.* Il eft impoffible que dans cette caufe ces deux épithetes réunies conviennent à moi.

(2) Non pas à la hâte, je donnai fix jours à la Couturiere pour fon travail Confrontation de la Demoifelle Cécile Romain.

(3) Mémoire de Delpech.

fauſſement votre nom, M. le Comte, doutez-vous que je n'euſſe ſuivi ce conſeil ? Loin de cela, je viens à Paris & je défends qu'on cache ma demeure.

On m'arrête & l'on me conduit à la Baſtille. Mon premier mouvement fut d'écrire à votre oncle. Ma Lettre a paſſé par M. de S. Je croirois difficilement qu'elle ne ſoit pas parvenue à ſon adreſſe. Qu'en a fait M. le Commandeur ? Il l'a brûlée ſans doute.

Je vous dois une énumération de vos brûlans explois, & de ceux de vos adhérens; je ne la renverrai pas plus loin.

La Réponſe de M. de Buzenval. . . . brûlée *par vous.*
Mes Lettres à M. le Commandeur . . . brûlées par lui.
Les vôtres au même . . . . brûlées par lui.
Celles au ſieur Monval . . . . brûlées par lui.
Ma Lettre à vous de Douvres. . . . . brûlée *par vous.*
Celle à Vachon.. . . . . brûlée *par vous.*
Une au même de Calais. . . . . brûlée *par vous.*
Ma Lettre à vous de Chantilly. . . . . brûlée *par vous.*
Celle à Vachon du même endroit. . . . brûlée *par vous.*
Celle de Salvador à ſon neveu. . . . brûlée *par vous.*
Les Lettres de Delpech à Boyer. . . . brûlées *par vous.*
Deux Lettres du même à vous. . . . brûlées *par vous.*
Le regiſtre des dépenſes ſecrettes de l'ambaſſade, écrit de ma main. . . . . . brûlé *par vous.*
Mes Papiers de Londres. . . . . brûlés *par vous.*

Quels terribles incendiaires vous êtes, M. le Comte, vous & votre monde !

Après mon entrée à la Baſtille, M. de S. vint me voir. Je lui contai ſincèrement tout ce qui s'étoit paſſé entre vous & moi. » Je ſoupçonne, ajoutai-je, que M. de » Guines n'a point encore reçu mon paquet de Chantilly ; ſans

» doute il ſera déſeſpéré d'apprendre l'école de M. ſon oncle ; (ſimple que j'étois !) » & je ne voudrois pas lui nuire mes interrogatoires ». Ecrivez , me dit le judicieux Magiſtrat , « tout ce que vous venez de me raconter, & en- » voyez-le moi ». J'obéis. On vint m'interroger ; & trois fois on vous fit paſſer, à ma ſollicitation, la copie de mes réponſes. « Rien au monde », mandois-je à ce Magiſtrat , « ne me » fera trahir M. de Guines. Il eſt certainement inquiet ſur mon » ſort & ſur le ſien , qui dépend de moi ; quand il verra ma » diſcrétion il ſe raſſurera, il m'entendra à demi mot, & il ſera » le premier à demander mon élargiſſement ». Ah ! quelle ame eſt la votre, M. le Comte ! Tandis que vous faiſant un rempart de ma perſonne , j'évitois tout ce qui auroit pu vous compromettre ; tandis que vous étiez convaincu que j'expoſois ma tête à tous les dangers pour vous en préſerver ; tandis que mon généreux dévouement devoit vous livrer tout entier à la reconnoiſſance; alors, alors, vous aiguiſiez furtivement un poignard , & d'une main perfide vous ſondiez par quel endroit il pénétreroit plus facilement & plus promptement juſqu'à mon cœur. O graces , graces immortelles ſoient à jamais rendues à la Providence céleſte , qui n'a pas permis que votre épouvantable artifice réuſſît !

C'étoit ſur les queſtions captieuſes que vous me faiſiez faire à mon inſçu, que l'on m'interrogeoit ; lorſque vous me jugeâtes ſuffiſamment engagé , & que vous crûtes m'avoir attiré dans le piége, vous demandâtes enfin qu'on me fît la queſtion préciſe (1) : « ſi je prétendois avoir été votre Agent » ? Avant

---

(1) M. de Guines avance que ma lettre de Chantilli eſt une lettre d'excuſes, un *aveu de mon crime* ; mais pourquoi au lieu de demander à la Baſtille une réponſe de moi, ne montroit-il pas celle qu'il avoit déjà ? Pourquoi ſur-tout brûloit-il cette lettre dans le

de me la faire, on me lut toutes vos lettres ; que devins-je en ce moment ? Je ne ſçai ſi je ne déteſtai pas la main qui détachant le bandeau que j'avois ſur les yeux, m'empêchoit de tomber dans le gouffre que vous aviez ouvert ſous mes pas. Mais réfléchiſſant ſur votre caractère, vous m'inſpirâtes tout ce que vous deviez m'inſpirer, & je dévoilai votre conduite ſans ménagement. On vous manda ſur cette nouvelle piece, & vous entreprîtes de la réfuter. Entouré de conſeils, d'amis, de ſerviteurs zélés contre un homme ſeul privé de ſa liberté, cela vous devoit être bien facile ; mais j'avois pour moi la vérité, mon innocence, & je pulvériſai votre défenſe avec un tel ſuccès, que, ſi j'en crois votre Mémoire corrigé, pag. 28, dans l'inſtant votre révocation fut décidée, & l'on nomma à votre Ambaſſade. Vous retournâtes à Londres, il eſt vrai ; ſi ce fut parce que vous vous étiez juſtifié au Conſeil du Roi, je n'en ſçais rien : mais moi pour qui perſonne n'intriguoit, ne ſollicitoit, je ſortis de la Baſtille, & c'eſt à ce moment que commence un nouvel ordre de choſes.

Je réſerve à un ſecond Mémoire, que l'on n'attendra que peu de jours, les détails intéreſſans qui me reſtent à mettre ſous les yeux du public. Le temps de mes Lecteurs (1) eſt précieux ſans doute, je dois le ménager, & c'en eſt aſſez pour cette fois.

---

moment où elle lui étoit ſi néceſſaire, dans le moment où il me faiſoit enfin faire la ſeule queſtion qui l'intéreſſât ? c'eſt que M. de Guines en impoſe à ſon ordinaire, & que loin de contenir un *aveu de mon crime*, elle contient une preuve du ſien.

(1) Et puis il faut tout prévoir, M. de Guines me répondra. J'ai 82 pages d'écrites ; en raiſonnant *à pari*, le Mémoire de Roger, de 33 pages, a attiré une ripoſte de 83 pages avec la petite Conſultation. Je dis donc, par une ſimple regle de trois, ſi 33 donnent 83, 82 donneront 206 $\frac{2}{33}$. Il faudra que je réplique. En vérité, je plains d'avance l'Ecrivain de M. le Comte, le Public & moi.

Ils

Ils ont vu que M. de Guines les trompoit quand il disoit : » qu'il n'avoit pas pu jouer à la guerre, parce qu'il sçavoit la » paix. Ils ont vu que jouant sous son nom sans intérêt, à sa » connoissance, avec son approbation, JE N'ÉTOIS QUE SON » AGENT. Ils n'en ont plus douté quand ils l'ont vu me faire » partir de Londres, brûler mes lettres, & vouloir m'obliger à » m'expatrier. La comparaison de sa conduite & de la mienne » l'a de plus en plus fait connoître «. Cependant il n'est encore esquissé que de profil. Je montrerai dans la suite l'accusateur téméraire, l'infatigable persécuteur uni au courtisan rusé, lequel, pour se concilier l'appui d'un parti, se donne pour la victime de l'autre ; l'homme incertain, effrayé, coupable enfin, s'abandonnant à toutes les discussions, embrassant tous les moyens de faire perdre sa cause de vue, & laissant de gaieté de cœur son véritable antagoniste pour s'attacher à ses conseils, ou à ses témoins ; & je terminerai ce second Mémoire par un chapitre de bonnes contradictions, de faussetés bien substancielles, d'erreurs frappantes, & tout autre chose que ces contrariétés impalpables, que ces minuties, qu'un lynx se fatigueroit à découvrir, & dont M. de Guines remplit ses écrits. (1).

P. S. Comme je connois, Monsieur le Comte, toutes les ressources, toute la souplesse de votre génie, je vous avertis,

---

(1) M. de Guines ne tarit plus sur les prétendues contradictions entre mes témoins & moi, qu'il releve avec emphase. Il ne fait pas attention : 1°. qu'il y a une très-grande différence entre les contrariétés & les contradictions. La contradiction rend le fait douteux ; & la contrariété attache le doute aux circonstances. Par exemple, voici une contrariété : deux témoins déposent que je suis entré aux Thuilleries ; l'un dit à quatre heures, & l'autre à sept. Que conclure de cette contrariété ? que je suis entré aux Thuilleries effectivement, mais dans un moment indéterminé. 2°. S'il falloit induire de la contrariété qu'un fait n'existe pas, il seroit impossible de rien prouver par

& j'avertis le Public, que je ne regarderai qu'avec un mépris profond, toute atteſtation, tout certificat, tout papier apologétique, qui n'aura pas paſſé ſous les yeux des Magiſtrats ; & je qualifie ici d'avance, de lâche fauſſaire, & de vil calomniateur, tout homme, quel qu'il ſoit, qui n'oſera pas venir ſoutenir à la confrontation, devant moi, ce qu'il n'aura pas craint de dire ou d'écrire en particulier. *Signé* TORT.

Me FALCONNET, Avocat.

---

témoins, ſur-tout après un laps de temps un peu conſidérable ; car l'événement le moins compliqué, l'incendie de l'opéra en 1763, je ſuppoſe, raconté par dix perſonnes, eſſuiera dix variations ; l'un voudra qu'il ait commencé de tel côté ; l'autre, de tel autre ; celui-ci, à telle heure, celui-là, à telle autre, &c. &c. Rien de tout cela n'eſt vrai peut-être ; faudroit-il en conclure que l'Opéra n'a pas brulé ?

A PARIS, chez P. G. SIMON, Imprimeur du Parlement, *rue Mignon S. André-des-Arcs*, 1775.